SUR LA JUSTICE CLIMATIQUE ET LES DROITS HUMAINS : RÉFLEXIONS DES MEMBRES DU RÉSEAU-DESC

IMAGEN
©PAKISTAN FISHERFOLK FORUM

الشبكة العالمية
للحقوق الاقتصادية
والاجتماعية والثقافية

ESCR-Net
Red-DESC
Réseau-DESC

À PROPOS DE CETTE PUBLICATION :

Ce rapport du projet à l'échelle du réseau sur l'environnement et les DESC synthétise l'analyse évolutive des membres du Réseau-DESC à l'intersection de la justice climatique et des droits humains, documentée à travers plus de 40 entretiens directs avec les membres, ainsi que l'analyse émergeant d'actions pilotes et de travaux collectifs. Le rapport a été facilité par Joie Chowdhury, coordonnatrice de Programme du projet à l'échelle du réseau sur l'environnement et les DESC et soutenu par Georgia Marman, associée au développement et à l'apprentissage, ainsi que d'autres membres du personnel du secrétariat.

Ce rapport ne représente pas une position collective du projet à l'échelle du réseau sur l'environnement et les DESC, mais reflète et cartographie les différents points de vue des organisations membres ainsi que des membres individuels, qui se croisent ou fusionnent souvent de manière considérable.

Le projet à l'échelle du réseau sur l'environnement et les DESC tient à exprimer sa profonde gratitude aux membres du groupe consultatif du projet, pour leurs contributions de fond à l'orientation de l'élaboration de ce rapport : Al-Haq, Asia Pacific Forum on Women, Law and Development, Asia Indigenous Peoples' Pact, Comité Ambiental en Defensa de la Vida, Dejusticia, FIAN International, Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights, Green Advocates, Human Rights Law Network, Interamerican Association for Environmental Defense, International Women's Rights Action Watch Asia Pacific, Kairos- The Center for Religion, Rights and Social Justice, Lok Shakti Abhiyan, Movement for the Survival of the Ogoni People, Pakistan Fisherfolk Forum, World Forum of Fisher Peoples et Layla Hughes (membre individuel). Nous exprimons également notre gratitude à tous les autres membres qui ont contribué à ce rapport.

Novembre 2020

Cliquez sur le chapitre pour accéder la page

Contenu

I .
INTRODUCTION:
LES IMPACTS ET LES MOTEURS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

II .
LA VALEUR DU CADRE DES DROITS HUMAINS

III .
ADOPTER UNE APPROCHE DE JUSTICE CLIMATIQUE : CONSIDÉRER L'INTERSECTIONNALITÉ ET L'ÉQUITÉ

IV .
UNE TRANSITION JUSTE ET ÉQUITABLE DES COMBUSTIBLES FOSSILES VERS UNE ÉCONOMIE DES SOINS RÉGÉNÉRATIVE

V .
CONCLUSION: VERS UNE ACTION COLLECTIVE

I. INTRODUCTION– LES IMPACTS ET LES MOTEURS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Avec des niveaux de C02 dans l'atmosphère plus élevés aujourd'hui que les niveaux présents sur la planète au cours des 23 derniers millions d'années [1], les températures mondiales ont augmenté régulièrement, la planète enregistrant sa deuxième année la plus chaude jamais enregistrée en 2019 [2]. Le réchauffement des océans fait fondre les glaciers et élève le niveau de la mer plus rapidement qu'à aucun moment au cours des 2 800 dernières années [3]. Le changement climatique, principalement causé par l'activité humaine [4], a modifié le calendrier des saisons et provoqué des conditions météorologiques extrêmes plus sévères et imprévisibles, notamment des feux de brousse dévastateurs, des sécheresses, des inondations, des cyclones, des ouragans, des typhons, des tremblements de terre et d'autres phénomènes. Nous avons également déclenché une ère d'extinction rapide des espèces et sommes confrontés à la perte irréversible d'espèces végétales et animales, d'habitats et de cultures vitales. La crise climatique et la perte de biodiversité s'exacerbent mutuellement [5].

- Entre 2030 et 2050, le changement climatique devrait causer environ 250 000 décès supplémentaires par an, dus à la malnutrition, au paludisme, à la diarrhée et au stress thermique [**OMS (2018)**]. La crise climatique aura des conséquences dévastatrices pour les personnes en situation de pauvreté ; même dans le meilleur des cas, des centaines de millions de personnes seront confrontées à l'insécurité alimentaire, à la migration forcée, à la maladie et à la mort [**Rapport du Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme (2019**)]. En 2017, on estime que le nombre de personnes sous-alimentées a atteint 821 millions, soit environ une personne sur neuf dans le monde. Le changement climatique est appelé à être l'une des principales causes de l'augmentation de la faim dans le monde [**FAO (2018)**]. Il affectera la disponibilité, la qualité et la quantité d'eau pour les besoins humains fondamentaux, menaçant la jouissance effective des droits humains à l'eau et à l'assainissement pour potentiellement des milliards de personnes [**World Water Development Report (2020)**]. En 2019, près de 2000 catastrophes ont provoqué 24,9 millions de nouveaux déplacements internes dans 140 pays et territoires… La plupart des déplacements dus aux catastrophes ont été le résultat de tempêtes tropicales et de pluies de mousson en Asie du Sud et en Asie de l'Est et du Pacifique [**Migration Data Portal (2020)**]
- Lors de l'examen des données sur les impacts climatiques, il est important de reconnaître que les impacts du changement climatique peuvent être difficiles à saisir à travers les statistiques et sont souvent plus dévastateurs que les chiffres ne le montrent. Par exemple, le Honduras a perdu 80% de ses récoltes en 2018 et à la fin de l'année, nous avons vu la caravane avec des milliers de Honduriens et d'autres Centraméricains migrer vers les États-Unis, dont beaucoup en raison du changement climatique, bien que cela ne soit pas nécessairement documenté en tant que tel. **Astrid Puentes Riaño, Asociación Interamericana para la Defensa del Ambiente (AIDA), Mexique**
- Il y a des pénuries d'eau à cause du changement climatique, les terres sont désertifiées, nos plantes traditionnelles sont perdues et les territoires dévastés. La fonte des glaciers, la disparition des lagunes et des lacs ... Le lac nous représente principalement les femmes et est l'une de nos divinités et nous le voyons disparaître… et cela nous prive de nos connaissances, notre vision du monde. Il y a aussi une grande perte de biodiversité. Nos enfants ne verront plus ces animaux, ces amphibiens, ces plantes. **Toribia Lero Quipse, Coordinadora Andina de Organizaciones Indigenas, Bolivie**
- En raison du changement climatique, il y a eu une perte des connaissances, de la langue, de la culture et de l'identité autochtones. De plus, les peuples autochtones qui ont été déplacés perdent leurs racines, car ils ont dû se mêler à d'autres communautés, et l'assimilation culturelle a eu lieu. Les peuples autochtones deviennent de plus en plus des « réfugiés climatiques ». **Sushila Thapa, Pacte des peuples autochtones d'Asie, Thaïlande**
- Il existe deux niveaux de vulnérabilités : la manière dont notre économie est façonnée est structurellement conçue pour pousser les plus vulnérables vers les marges – ceux qui sont en première ligne supportent alors le poids des effets dévastateurs du changement climatique (tout en contribuant le moins à la crise du climat). Ensuite, lorsque, par exemple, la production alimentaire est affectée, ou que des événements météorologiques extrêmes surviennent et que les communautés sont forcées de migrer, aucun système n'est mis en place pour les protéger. En fait, il existe un discours actif contre les migrants. **Alfred Brownell, Green Advocates, Libéria**

[1] Ying Cuiet al., A 23 m.y. record of low atmospheric CO2, Geology, 29 mai 2020, p. 888.
[2] Jeff Masters, Earth Had its Second Hottest Year in Recorded History in 2019, Scientific American, 15 Janvier 2020.
[3] Chris Mooney, Seas are now rising faster than they have in 2,800 years, scientists say, The Washington Post, 22 février 2016.
[4] Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Le rapport de synthèse du 5e rapport d'évaluation, Résumé pour les décideurs, 2014, p. 4-5.
[5] Sandra Diaz et.al., The Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services- Summary for Policymakers, The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES), 2019, pp.12-13; Chelsea Harvey, Climate Change is Becoming a Top Threat to Biodiversity, E&E News, Scientific American, 28 March 2018.

Cette crise existentielle amplifie les inégalités existantes à l'intérieur et entre les pays, tout en se croisant [6] avec d'autres crises de longue date, telles que l'appauvrissement, le racisme systémique et le patriarcat, pour imposer un coût incalculable sur l'environnement et la vie humaine, posant de graves menaces à la capacité d'innombrables personnes – et leurs enfants – de réaliser leurs droits humains.

Beaucoup de ceux qui vivent dans la pauvreté et avec de longues histoires d'oppression sont déjà confrontés aux coûts les plus élevés de la dévastation écologique et de la crise climatique, bien qu'ils aient le moins contribué au changement climatique. En effet, ils ont souvent contribué à la conservation de la biodiversité, incarnant des économies sociales et solidaires de nécessité, et résistant à la dévastation environnementale ayant un impact sur leurs communautés, et pourtant ils sont rarement accueillis dans les espaces politiques internationaux en tant qu'acteurs de la prise de décision.

La crise climatique constitue une menace énorme pour l'environnement, la survie humaine et la jouissance de tous les droits humains pour les générations présentes et futures, notamment les droits à la vie, à la santé, au logement, à l'alimentation, à la terre, à l'eau et à l'assainissement, les moyens de subsistance, la non-discrimination et développement. Une action climatique efficace est impérative pour protéger les droits humains. De même, une protection et un respect efficaces des droits humains peuvent également conduire à des mesures d'atténuation et d'adaptation plus efficaces et plus justes au changement climatique ainsi qu'à des mesures de lutte contre les pertes et les préjudices.

Sur les droits humains et le changement climatique
Les questions des droits humains et les questions se rapportant au climat sont intrinsèquement liées. Nous devons clairement faire face à la crise climatique pour protéger les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux (DESCE). Mais nous devons également faire progresser DESCE pour lutter efficacement contre le changement climatique. Nous constatons une dégradation des terres ainsi que d'autres impacts sur les droits fonciers liés au changement climatique. La protection des droits fonciers peut lutter positivement contre le changement climatique. Au Libéria, de vastes étendues de terres autochtones sont en jeu, en rapport à l'énorme expansion de l'industrie du palmier à huile et à la déforestation consécutive des terres acquises. La déforestation accélère le changement climatique. Pour les mesures d'atténuation, il est essentiel que nous soyons en mesure de protéger les droits des peuples autochtones et les droits des communautés à la terre, notamment en appliquant la norme du consentement libre, préalable et éclairé (CLIP). Il existe une littérature qui montre la relation positive entre la sécurité d'occupation et le changement climatique. Nos forêts sont d'importants puits de carbone qui sont mieux protégés par les peuples autochtones et les communautés qui les connaissent, y vivent depuis des générations.
Alfred Brownell, Green Advocates, Libéria

Comme l'ont exhorté les scientifiques [7], les États doivent agir de toute urgence pour s'assurer que le réchauffement climatique ne dépasse pas 1,5 degrés Celsius au-dessus des niveaux préindustriels. Le changement climatique ravage déjà les communautés de première ligne ; au-dessus de 1,5 degrés Celsius, des millions d'autres seront menacés par des vagues de chaleur potentiellement mortelles et la pauvreté.

Les récifs coralliens dont dépendent des écosystèmes entiers à travers le monde seront presque complètement détruits, et l'élévation du niveau de la mer dévastera les habitats côtiers, parmi de nombreux autres impacts prévus [8]. Pourtant, malgré des preuves scientifiques incontestables, une mobilisation sans précédent de la part des jeunes et d'autres militants pour le climat, et les appels à l'action de plusieurs organismes régionaux et internationaux, les gouvernements ont échoué à prendre des mesures à l'échelle requise, et les émissions continuent d'augmenter fortement [9]. En fait, de nombreux gouvernements agissent de manière à aggraver de façon exponentielle la crise climatique. Alors que les scientifiques préviennent qu'il existe actuellement neuf points de basculement climatique actifs qui pourraient « menacer l'existence des civilisations humaines », [10] les plans actuels de nos gouvernements pour la décennie à venir impliquent la production de 120% de combustibles fossiles de plus que ce qui serait cohérent avec la limitation réchauffement à 1,5 degrés Celsius [11]

[6] Par exemple : dans un cas, un travailleur migrant, vivant dans l'extrême pauvreté en Inde, a été contraint de rentrer chez lui pendant le confinement de la COVID-19. Il a fait plus de 1 800 km en stop pour se rendre chez lui, mais au moment où il est arrivé, seule la moitié de sa maison était là. Le cyclone Amphan, qui avait des liens évidents avec la crise climatique, avait emporté l'autre moitié avec lui. Arun Dev, Migrant worker hitchhikes 1800 kms, Finds Home Damaged in Cyclone, The Quint, 23 mai 2020.

[7] Valérie Masson-Delmotte et al. (eds), Rapport spécial: Réchauffement climatique de 1.5 ° C, GIEC, 2018.
[8] Ibid.
[9] Laisser de côté les réductions temporaires en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Simon Evans, Analysis: Le coronavirus devrait provoquer la plus forte baisse annuelle des émissions de CO2, Carbon Brief, 9 avril 2020.

De nombreux membres ont réfléchi non seulement sur le fait que les gouvernements ne respectent pas leurs obligations légales d'agir sur le changement climatique, mais aussi sur les causes structurelles à l'origine de la crise. Dans leur évaluation, ces moteurs comprennent le capitalisme, le racisme, le patriarcat et les structures coloniales héritées. L'autoritarisme et la militarisation croissants, notamment le complexe militaro-industriel grandissant [12], qui contribuent non seulement directement à l'augmentation du réchauffement climatique, mais créent également des conditions qui compliquent clairement la lutte contre la détérioration de l'environnement et le changement climatique.

Pour explorer plus en profondeur l'un des moteurs structurels, notre système économique dominant, qui place les profits avant les personnes et la planète, a longtemps traité la nature comme une marchandise. Les forces économiques mondiales qui ont élargi le fossé entre riches et pauvres ont privatisé et concentré les ressources productives et naturelles du monde entre les mains d'une minorité de plus en plus restreinte. Ils ont conduit à une augmentation de la consommation, essentielle à la croissance économique et au profit en cours, via, par exemple, l'obsolescence prévue et perçue des biens et des technologies. Cela a conduit à la destruction de forêts, de rivières et de parties de nos océans dont de nombreuses personnes dépendent pour leur survie, ainsi qu'à la contamination de l'air [13]. « La capacité de l'environnement à soutenir la vie est menacée par le changement climatique, peut-être le symptôme le plus clair d'un système conduit par le profit privé au détriment du bien public. » [14]

Comme mentionné ci-dessus, dans la poursuite du soi-disant développement dans le contexte de ce système économique, au lieu d'agir pour faire face à la crise climatique, de nombreux États intensifient des activités qui augmentent considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, ils soutiennent l'industrie des combustibles fossiles grâce à une production agressive de pétrole, de gaz et de charbon et des plans d'expansion [15], et permettent une déforestation à grande échelle dans l'intérêt des activités des entreprises [16]. Le lien entre les États et les entreprises est ici évident. Selon une étude, seules 100 entreprises sont à l'origine de jusqu'à 71% des émissions de gaz à effet de serre [17].

[10] University of Exeter, Nine climate tipping points now 'active,' warn scientists, Phys.Org, 27 novembre 2019.
[11] Harro van Asselt et al., The Production Gap: The discrepancy between countries' planned fossil fuel production and global production levels consistent with limiting warming to 1.5°C or 2°C, Stockholm Environment Institute, International Institute for Sustainable Development, Overseas Development Institute, Centre for International Climate and Environmental Research, Climate Analytics and the United Nations Environmental Programme, p. 4, 2019.
[12] Voir par exemple, Nick Buxton, Climate, capitalism and the military, Ecologist, 15 novembre 2018.
[13] Réseau-DESC, Une Charte commune pour la lutte collective, 2016, p.6.
[14] Leonardo Pereira Xavier, Movimento Sem Terra, Brésil, Biloxi, MS, 15-19 septembre 2015, lors du rassemblement qui a initié la Charte commune du Réseau-DESC pour la lutte collective.
[15] Voir de manière générale, Harro van Asselt et al., The Production Gap: The discrepancy between countries' planned fossil fuel production and global production levels consistent with limiting warming to 1.5°C or 2°C, Stockholm Environment Institute, International Institute for Sustainable Development, Overseas Development Institute, Centre for International Climate and Environmental Research, Climate Analytics and the United Nations Environmental Programme, 2019. Il est également important de noter le déclin systémique de ces industries: Voir, Steven Feit and Carroll Muffett, Pandemic Crisis, Systemic Decline: Why Exploiting the COVID -19 Crisis Will Not Save the Oil, G as, and Plastic Industries, Center for International Environmental Law (CIEL), avril 2020.
[16] Georgina Gustin, Deforestation is getting Worse, 5 years after Countries and Companies Vowed to Stop It, Inside Climate News, 13 septembre 2019.
[17] Dr. Paul Griffin, CDP Carbon Majors Report 2017, The Carbon Majors Database, juillet 2017, p. 8.

Les entreprises ajoutent encore à la crise climatique par l'emprise des entreprises, le moyen par lequel une élite économique sape la réalisation des droits humains et environnementaux en exerçant une influence indue sur les décideurs nationaux et internationaux et les institutions publiques. Alors que les sociétés charbonnières et pétrolières connaissaient les impacts du changement climatique dès les années 1960 et 1970 respectivement [18], l'industrie des combustibles fossiles a dépensé des milliards pour contrôler le débat sur le changement climatique [19] afin d'empêcher une action efficace pour lutter contre la crise climatique.

De plus, étant donné l'étendue de leur pouvoir, les sociétés transnationales de combustibles fossiles ont été en mesure de se soustraire à la responsabilité [20] pour de graves violations des droits humains et de l'environnement tout en continuant de contribuer à la crise climatique [21]. Pendant ce temps, nos défenseurs de la terre, de l'environnement et des droits humains font face à une persécution croissante et à un assassinat pur et simple, en particulier en résistant aux actions des entreprises détruisant l'environnement et accélérant la crise climatique [22]. C'est ce à quoi nous sommes confrontés.

Prise en compte des moteurs de la crise climatique

- Le changement climatique est la crise du 21e siècle – le peuple Ogoni a été confronté aux industries extractives. Des entreprises comme Chevron, Shell, Exxon font des ravages. L'emprise des entreprises reste une préoccupation sérieuse, même dans le domaine de la réponse au changement climatique. Les entreprises ont eu une énorme latitude pour prendre le dessus sur la plupart des efforts. **Legborsi Saro Pyagbara, Movement for the Survival of the Ogoni People (MOSOP), Nigeria**
- Un problème est de savoir comment protéger la mer. L'Inde a maintenant changé la loi concernant la zone de réglementation côtière relative à la construction le long de la côte – vous pouvez maintenant construire tous les 500 mètres. Les activités commerciales non réglementées en mer accélèrent la crise climatique et doivent être limitées. **Prafulla Samantara, Lok Shakti Abhiyan, Inde**
- Le Comité Ambiental travaille contre les projets miniers. Ces projets sont imposés de manière très dictatoriale sans tenir compte des droits des personnes concernées ni consultation des personnes concernées. L'exploitation minière émet 40% des gaz à effet de serre. L'enlèvement des sols et l'épuisement des eaux souterraines, également dû à l'exploitation minière, augmentent les émissions de gaz à effet de serre. La crise climatique est le produit et exacerbée par un monde industriel. Il suffit de penser à la manière dont les émissions de seulement dix pays riches sont responsables d'un tel réchauffement climatique et ont des impacts négatifs si gigantesques sur tant de pays pauvres.

[18] Élan Young, Coal Knew, Too, HuffPost, 22 novembre 2019.
[19] Emily Holden, How the oil industry has spent billions to control the climate change conversation, The Guardian, 8 janvier 2020.
[20] Voir, par exemple, Amnesty International, Nigeria: 2020 could be Shell's year of reckoning, 10 February 2020; Stacy Feldman, Chevron Case Highlights Difficulty of Making Oil Companies Pay for Spills, Reuters, 20 mars 2011.
[21] Matthew Taylor & Jonathan Watts, Revealed: the 20 firms behind a third of all carbon emissions, The Guardian, 9 octobre 2019.
[22] Voir, par exemple, Front Line Defenders Global Analysis 2019, 2020.

Nous devrions voir les gouvernements assumer leurs responsabilités et agir. Mais au lieu de cela, nous voyons la Chine pousser agressivement ce modèle économique néfaste en voulant l'approfondir davantage. Il y a la montée en puissance de Bolsonaro qui prend activement des mesures qui vont détruire l'Amazonie qu'il est si essentiel de protéger dans le contexte du changement climatique. Les choses ne sont pas durables. **Renzo Alexander García Parra, Comité Ambiental en Defensa de la Vida, Colombie**

- Les moteurs structurels comprennent la continuation des idéologies coloniales, ainsi que des idéologies racistes et sexistes. Nous essayons de déballer tout cela et de nous connecter à la crise climatique. Nous devons relier clairement la façon dont nos systèmes économiques sont structurés et la dynamique du pouvoir dans la société à la crise climatique. Le rôle des sociétés multinationales est particulièrement important dans ce contexte. On met beaucoup l'accent sur le changement individuel, sur les consommateurs, mais nous devons aller plus loin. Nous devons également tenir compte de l'utilisation historique des ressources naturelles et de ceux qui en ont bénéficié.**Thomas Mc Donagh, TerraJusta, Bolivie**

- L'armée s'allie aux entreprises dans de nombreux pays aux gouvernements autoritaires et change les règles de jeu, en utilisant les tactiques de la théorie de diviser pour régner, en appliquant des lois draconiennes contre les mouvements s'organisant pour les droits et la justice. Si nous ne pouvons pas empêcher les militaires de s'engager dans des activités à but lucratif et les tenir responsables, il sera très difficile de faire avancer nos travaux sur la justice climatique et les droits humains. **Binota Moy Dhamai, Asia Indigenous Peoples Pact (AIPP), Thaïlande**

- Au Honduras, l'État délivre des permis de projet qui violent les droits humains. L'industrie extractive, l'industrie de l'huile de palme, l'exploitation minière… ils ont tous un impact majeur sur l'environnement et provoquent des destructions. Une invasion de territoires se produit et conduit à la destruction du patrimoine commun. Les gens sont déplacés pour que les ressources puissent être exploitées, au lieu d'essayer d'assurer la durabilité. Nous devons faire face au lien entre l'État et les entreprises. **Aurelia Martina Arzu Rochez, Organización Fraternal Negra Hondureña (OFRANEH), Honduras**

- L'économie alimentaire mondiale contribue à la fois aux crises économique et environnementale à mesure que la subsistance, les modes d'agriculture et de pêche autochtones et traditionnels sont remplacés par l'agro-industrie contrôlée par les entreprises qui nécessite l'utilisation massive de combustibles fossiles et de produits agrochimiques, la déforestation et le déplacement des agriculteurs de la terre et de l'eau. Sans une remise en cause du capitalisme, nous ne pouvons pas sortir de la crise climatique car tout le système capitaliste mondial dépend de manière fondamentale des combustibles fossiles dans pratiquement tous les secteurs. Et le capitalisme n'est pas capable de fournir des alternatives parce qu'il n'existe que pour générer des profits et servir la richesse privée, pas le bien-être général. Le pouvoir de l'État est contrôlé par des concentrations de pouvoir privé, c'est-à-dire par des capitalistes. C'est pourquoi les gouvernements n'ont pas répondu à la crise climatique et travaillent contre la sauvegarde de la biosphère **Muhammad Alishah, Pakistan Fisherfolk Forum (PFF), Pakistan**

- L'accumulation inégale de richesse est en fait le moteur de la crise climatique, car les systèmes qui rendent cela possible sont fortement tributaires de la discrimination systémique, de l'exploitation de la main-d'œuvre, de la destruction de l'environnement et de l'accaparement des terres et des ressources. En termes de moteurs, nous devons vraiment défier la mondialisation, le néolibéralisme et le capitalisme, ainsi que les institutions financières internationales qui poussent de manière agressive pour ce néolibéralisme qui alimente la crise climatique. Il est également important de prendre en compte la manipulation agressive du système économique par les élites des entreprises afin qu'elles ne soient pas seulement une force de déstabilisation économique ou politique, mais qu'elles profitent de l'éco-blanchiment et utilisent la crise climatique pour leur propre bénéfice. **Kavita Naidu, Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (APWLD), Thaïlande**

- La logique des profits et la fixation sur la croissance économique, qui nécessitent une utilisation toujours croissante de ressources naturelles limitées, conduisent la planète et ses habitants à l'extinction. **WoMin, IDAI statement, shared by Mela Chiponda (individual member), Zimbabwe**

Les membres ont souligné qu'agir sur le climat d'une manière qui serait politiquement durable et réduirait effectivement les émissions exige la primauté des droits humains, notamment le droit humain à un environnement sain, fondé sur une compréhension systémique de la crise. Beaucoup au sein du Réseau ont mis au premier plan trois cadres croisés clés pour guider le plaidoyer et la campagne collectifs : une approche des droits humains ; une perspective de justice climatique ; et la transition loin des carburants fossiles vers une économie de soins régénérative. Ces trois cadres sont explorés plus en détail dans les pages suivantes.

II.
LA VALEUR DU CADRE DES DROITS HUMAINS

« Pour moi, le plus grand problème systémique à prendre en compte est un manque structurel de responsabilité. Sans la capacité de tenir responsables les dirigeants, ceux qui contribuent le plus à la crise climatique, et les amener à rendre des comptes, notre capacité à apporter des changements transformateurs est limitée. Nous devons donc lutter pour créer des systèmes efficaces de responsabilisation. » **Lorenzo Urbinati, Forum-Asia, Thailand**

Les États doivent agir de toute urgence pour faire face à la dévastation écologique et à la crise climatique, notamment en réglementant les entreprises et les acteurs financiers, pour s'acquitter de leurs obligations de respecter, protéger et réaliser les droits humains, aux niveaux national et extraterritorial. Afin de responsabiliser les États dans ce contexte, de nombreux membres ont souligné la nécessité d'utiliser et de renforcer le cadre juridique des droits humains, parallèlement à d'autres cadres juridiques pertinents et croisés. De plus, ils ont donné la priorité à la nécessité de se mobiliser et de s'organiser afin de lutter efficacement contre l'injustice systémique et d'assurer le changement transformateur nécessaire pour réaliser pleinement les droits humains et le bien-être environnemental.

Le cadre des droits humains offre des paramètres potentiels pour des demandes communes et des modèles alternatifs, en commençant par les principes de transparence, de responsabilité et de participation, mais en insistant également sur l'égalité réelle et l'utilisation du maximum de ressources disponibles. Bien que les membres reconnaissent la valeur normative des traités et de la jurisprudence relative aux droits humains, ils comprennent également que les droits humains ont émergé et sont principalement réalisés à travers les demandes des personnes en matière de dignité, de bien-être et de participation, les normes internationales conférant une légitimité politique et morale à – ainsi que des outils concrets pour – des luttes pour la justice sociale à travers le monde.

Qu'est-ce que le cadre des droits humains ?

Prendre compte des cadres internationaux et régionaux:

Les États ont l'obligation expresse de protéger les personnes contre les atteintes aux droits humains et doivent donc faire face aux effets de la crise climatique sur les droits humains. Le fait de ne pas adopter de mesures adéquates pour prévenir les atteintes persistantes et prévisibles aux droits humains causées par le changement climatique, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, enfreint cette obligation [23].

Il est bien établi dans le droit international des droits humains que les États ont des obligations substantielles de protection contre les violations des droits humains dues à la crise climatique, en raison de la nature de leurs obligations de protection contre les dommages environnementaux en général. [24] « En principe, le contenu des obligations des États de protéger contre les dommages environnementaux dépend du contenu de leurs devoirs eu égard aux droits des personnes concernées menacés par le dommage. » [25]

[23] Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Comprendre les droits humains et le changement climatique, 2015, p. 2.

[24] John Knox, Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations en matière des droits humains relatives à la jouissance d'un environnement sûr, propre, sain et durable, A/HRC/31/52, 1 février 2016, para. 37; David Boyd, Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations en matière des droits humains relatives à la jouissance d'un environnement sûr, propre, sain et durable, A/74/161, 15 juillet 2019, para. 62.

[25] John Knox, Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations en matière des droits humains relatives à la jouissance d'un environnement sûr, propre, sain et durable, A/HRC/31/52, 1 février 2016, para. 65.

La valeur d'une approche fondée sur les droits humains

Une approche fondée sur les droits humains est importante car elle donne un visage humain au changement climatique et éclaire vraiment les dimensions humaines d'un problème qui a été considéré comme une discussion scientifique et portant sur les atteintes à l'environnement et aux animaux.

Les approches fondées sur les droits nous aident à mettre en évidence les impacts sur des groupes spécifiques, en particulier les groupes marginalisés ou déjà confrontés à une discrimination systémique ou à des atteintes systémiques aux droits. Enfin, l'approche des droits humains peut être utile dans le contexte de choix politiques difficiles, où nous constatons des demandes concurrentes en matière de ressources. Dans la transition vers une société sans carbone, une approche fondée sur les droits peut fournir un cadre pour cette prise de décision, ce qui nous aidera à trouver des solutions qui ne portent pas atteinte aux droits et qui ne laissent pas les groupes de côté ou qui aggravent davantage les inégalités. - **Lucy McKernan, Initiative mondiale pour les droits économiques, sociaux et culturels (GI-ESCR), Suisse**

« Le GIEC a reconnu que pour limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels, nous avons besoin d'un changement systémique. Mais cela ne se reflète pas dans les principales solutions proposées pour l'action climatique. Inclure une perspective des droits humains peut contrecarrer la perspective économique qui a jusqu'à présent dominé l'agenda et nous amener à faire avancer le changement transformateur nécessaire pour faire face efficacement à la crise climatique. » **Astrid Puentes Riaño, (AIDA, Mexique)**

Les devoirs des États de protéger les droits des plus vulnérables qui sont touchés de manière disproportionnée par la crise climatique sont tout à fait pertinents. En outre, les États ont des obligations procédurales en matière de droits humains dans le contexte des politiques et des actions liées au climat, notamment en ce qui concerne la participation, la transparence, les études d'impact sur l'environnement et les droits humains, ainsi que l'accessibilité des informations sur les causes et les conséquences de la crise climatique mondiale [26]. Étant donné la nature mondiale de la dévastation écologique et de la crise climatique, les obligations en matière de droits humains liées à l'assistance et à la coopération internationales sont particulièrement importantes. Comme souligné ci-dessus, les États ont également des obligations extraterritoriales en matière de droits humains [27] en ce qui concerne la réglementation et la responsabilisation des entreprises et des acteurs financiers opérant au-delà de leurs frontières.

Ni le **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC),** ni les huit autres traités internationaux relatifs aux droits humains ne contiennent de dispositions directes relatives aux obligations des États en matière de changement climatique. Cependant, dans leur interprétation de traités spécifiques, les **Organes de traités des Nations Unies** (en particulier le Comité international des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité des droits de l'enfant et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes) ont a utilisé la procédure d'établissement de rapports, les déclarations, les observations générales / recommandations et les procédures de communication des États pour indiquer clairement que les États ont des obligations nationales et extraterritoriales dans le contexte du changement climatique.

Cela comprend la prise de mesures pour prévenir les atteintes aux droits humains et les atteintes prévisibles aux droits humains causées par le changement climatique, ou pour réglementer les activités contribuant à ces atteintes [28]. Par exemple, dans une déclaration, plusieurs organes de traités des Nations Unies ont précisé que les États doivent prendre des mesures pour réduire les émissions reflétant l'ambition la plus élevée possible ; mettre en œuvre des réglementations efficaces pour tenir les entreprises responsables de tout préjudice survenant au niveau national et extraterritorial, et garantir que tout investissement public ou privé est compatible avec les objectifs climatiques mondiaux [29].

[26] John Knox, Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations en matière des droits humains relatives à la jouissance d'un environnement sûr, propre, sain et durable, A/HRC/31/52, 1 février 2016, paras. 50-64; David Boyd, Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations en matière des droits humains relatives à la jouissance d'un environnement sûr, propre, sain et durable, A/74/161, 15 juillet 2019, para. 64.

[27] Voir, par exemple, the Maastricht Principles on Extraterritorial Obligations of States in the Area of Economic, Social and Cultural Rights, 2013; Voir aussi, ESCR-Net, Global Economy, Global Rights- A practitioners' guide for interpreting human rights obligations in the global economy, Aug 2014.

28] Voir, par exemple, Sébastien Duyck & Lucy Mckernan, Obligations des États en matière de droits de l'homme dans le contexte du changement climatique, CIEL et GI-ESCR, 2018; as well as the 2019 & 2020 Updates.

[29] Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, Comité des droits de l'enfant, Comité des droits des personnes handicapées, Déclaration conjointe sur les droits de l'homme et le changement climatique, HCDH, 16 septembre 2019.

Organes des Nations Unies des droits de l'homme, obligations des États et activisme climatique
Les recommandations spécifiques aux États émanant des organes des Nations Unies chargés des droits humains peuvent être utiles dans les campagnes nationales sur le climat pour accroître la pression sur les États, renforcer les messages nationaux de la société civile dans leurs campagnes sur le climat, et également influencer le développement de la jurisprudence sur les obligations des États en matière de droits de l'homme en matière de changement climatique. **Lucy McKernan, GI-ESCR, Suisse**
(Une ressource utile pour les militants du climat dans ce contexte : CIEL & GI-ESCR, Leveraging the UN Human Rights Treaty Bodies for Climate Campaigning: A Toolkit for Activists & Campaigners, 2020, https://bit.ly/2Z7KIxE)

Le régime normatif est également renforcé par le **Conseil des droits de l'homme** et les procédures spéciales de l'ONU (en particulier le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'environnement), qui appellent d'urgence les États à s'acquitter de leurs obligations en ce qui concerne le détail de la portée et du contenu de ces obligations [30]. Si le droit à un environnement sain est d'une importance fondamentale dans le contexte climatique et inscrit dans de nombreuses constitutions nationales, nous n'avons pas encore de reconnaissance mondiale de ce droit. Il y a des efforts de plaidoyer au niveau mondial pour faire pression pour cette norme [31] et les membres ont souligné son importance pour tenir les États responsables de l'inaction face à la dégradation de l'environnement et à la crise climatique. Ce droit est déjà reconnu au niveau régional dans les systèmes interaméricain et africain des droits humains [32]. Au niveau national, « … au moins 155 États sont légalement tenus, par le biais de traités, de constitutions et de lois, de respecter, protéger et réaliser le droit à un environnement sain. » [33]

La responsabilité des entreprises est cruciale étant donné le rôle des entreprises et de leurs investisseurs dans l'accélération de la crise climatique. Conformément à leur obligation contraignante de protéger contre les abus commis par des tiers dans le droit international des droits humains, les États ont le devoir de prévenir et de punir les abus commis par les entreprises par une réglementation et des recours efficaces. S'il existe déjà des formes « douces » (soft) de réglementation applicables aux entreprises, telles que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, il existe de graves lacunes et ambiguïtés au niveau international en termes d'un cadre réglementaire solide qui tient effectivement les entreprises responsables des violations des droits [34]. Un groupe solide de membres est engagé dans le processus de négociation **d'un traité contraignant sur les entreprises et les droits humains** et dans le plaidoyer connexe aux niveaux national et régional pour renforcer la responsabilité des entreprises en matière de droits humains et d'environnement.

[30] Voir, par exemple, Résolutions du Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'homme et les changements climatiques, A/HRC/RES/41/21, 12 juillet 2019 ; David Boyd, Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations en matière des droits humains relatives à la jouissance d'un environnement sûr, propre, sain et durable, A/74/161, 15 juillet 2019.

[31] Appel mondial pour que le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies reconnaisse d'urgence le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable, 2020, https://bit.ly/3gFnFmh; Un expert de l'ONU appelle à la reconnaissance mondiale du droit à un environnement sûr et sain, HCDH, 5 mars 2018.

[32] Inter-American Court of Human Rights, Advisory Opinion OC- 23/17, 15 November 2017 (Les membres Asociación Interamericana para la Defensa del Ambiente (AIDA) , Center for International Environmental Law (CIEL), et Centro Mexicano de Derecho Ambiental (CeMDA) faisaient partie des organisations qui ont apporté leur contribution sur les questions juridiques examinées par la Cour.);
Cela a été renforcé par la Cour interaméricaine des droits de l'homme, Communautés autochtones de l'Association Lhaka Honhat (Notre terre) c. Argentine, Série C n ° 400, arrêt du 6 février 2020. (Center for Justice and International Law et le Centro de Estudios Legales y Sociales étaient des plaidants dans cette affaire, et d'autres membres se sont joints aux efforts devant la Cour avec un mémoire d'*amicus*); Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, article 24.

[33] David Boyd, Rapport du Rapporteur spécial sur la question des obligations en matière des droits humains relatives à la jouissance d'un environnement sûr, propre, sain et durable, A/HRC/40/55, 8 janvier 2019, para. 16.

[34] Voir de manière générale, David Bilchitz, The Necessity for a Business and Human Rights Treaty, Business & Human Rights Journal, Cambridge University Press, 2 mai 2016.

Dans leur plaidoyer lié au climat, les membres s'appuient sur plusieurs autres domaines du droit des droits de l'homme applicable, notamment la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA, 2007)** et la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales (2018)**. La **Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme (1998)** est un accord que les membres ont souligné en particulier, étant donné la persécution directe à laquelle ils sont confrontés. De plus, le régime des traités relatifs aux droits humains recoupe d'autres régimes conventionnels / juridiques, notamment le droit du travail et le droit humanitaire, d'une manière adaptée au contexte du changement climatique [35].

Au niveau régional, la **Cour interaméricaine des droits de l'homme** a estimé que le droit à un environnement sain est un droit humain fondamental, notamment une référence aux effets néfastes du changement climatique affectant la jouissance de ce droit [36]. De même, la **Commission africaine des droits de l'homme et des** peuples a adopté plusieurs résolutions sur le changement climatique et les droits humains [37].

Cadres du droit de l'environnement pertinents pour les droits humains

L'Accord de Paris est d'une importance capitale en termes d'obligations des États à agir sur le climat. Cet accord dans le cadre de la **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)** a été adopté en 2015 et est le premier instrument juridique (un hybride de dispositions contraignantes et non contraignantes), à entreprendre des efforts ambitieux pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses effets, avec un soutien accru aux pays en développement pour ce faire. L'objectif principal est de renforcer la réponse mondiale à la menace du changement climatique en maintenant l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius au-dessus des niveaux préindustriels, ainsi que de poursuivre les efforts pour limiter encore davantage l'augmentation de la température à1,5 degré Celsius. En outre, l'Accord de Paris vise à renforcer la capacité des pays à faire face aux impacts du changement climatique, notamment par des flux financiers appropriés, un nouveau cadre technologique et un cadre amélioré de renforcement des capacités. Il aborde les obligations des États en matière de changement climatique, notamment en ce qui concerne l'atténuation, l'adaptation, les pertes et dommages et le financement climatique. Tous les États parties sont tenus de rendre compte de leurs émissions et de faire part de leurs efforts pour mettre en œuvre l'accord au moyen de contributions déterminées au niveau national (CDN).

> Reconnaissant que le changement climatique est une préoccupation commune de l'humanité, les Parties devraient, lorsqu'elles prennent des mesures pour lutter contre le changement climatique, respecter, promouvoir et prendre en compte leurs obligations respectives en matière de droits humains, de droit à la santé, de droits des peuples autochtones, des communautés locales et des migrants , les enfants, les personnes handicapées et les personnes en situation de vulnérabilité et le droit au développement, ainsi que l'égalité des de genre, l'autonomisation des femmes et l'équité intergénérationnelle. »
>
> **Accord de Paris, préambule**

[35] Par exemple, la Convention (n ° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux de l'Organisation internationale du travail (OIT), 1989, est pertinente dans le contexte du changement climatique. Voir de manière générale, Rishabh Kumar Dhir et al., Indigenous Peoples and Climate Change : from victimes to change agents through decent work, 2017.

[36] Inter-American Court of Human Rights, Advisory Opinion OC- 23/17, 15 November 2017.

[37] Voir, par exemple, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), Résolution sur le changement climatique et les droits de l'homme et la nécessité d'étudier son impact en Afrique, ACHPR / Res.153 (XLVI) 09, 25 novembre 2009 ; CADHP, Résolution sur le changement climatique en Afrique - ACHPR / Res.271 (LV) 2014, 2014; CADHP, Résolution sur le changement climatique et les droits de l'homme en Afrique - ACHPR / Res.342 (LVIII) 2016, 20 avril 2016.

Il n'y a aucune référence aux droits humains dans les articles de l'Accord de Paris. Cependant, les droits

humains sont mentionnés dans le préambule, qui fournit des orientations sur l'interprétation et une base pour appeler les États à prendre en compte les droits humains lors de la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans leur contexte national. Grâce en grande partie au plaidoyer de la société civile entre les circonscriptions, davantage d'acteurs – y compris les gouvernements – parlent désormais des droits humains dans les négociations sur le climat ; ce qui démontre un changement important dans le discours le plus répandu [38]. Ceci est significatif car, pendant longtemps, le climat n'était pas considéré comme une question de droits humains. La reconnaissance claire de ce lien permet de plaider en faveur de politiques et d'actions sur le climat axées sur les personnes.

Bien qu'il n'y ait aucune référence aux droits humains dans les directives de mise en œuvre de l'Accord de Paris, il y a des références, par exemple, à la manière dont l'adaptation doit prendre en compte une dimension de genre, respecter les savoirs autochtones et être participative. [39] Pour ce qui est d'encourager les États à tenir compte de leurs obligations en matière de droits humains dans le contexte de l'Accord de Paris, les membres ont identifié divers domaines comme importants, notamment les mécanismes liés aux pertes et dommages; marché du carbone et mécanismes non marchands (article 6); inclusion des droits humains dans les CDN et autres mécanismes connexes, notamment en ce qui concerne le financement climatique et l'action sur l'autonomisation climatique (ACE).

Un autre cadre important est l'**Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes** (Accord d'Escazu, 2018) [40] qui renforce les liens entre la protection de l'environnement et les droits humains en Amérique latine et Caraïbes, notamment en termes de droits participatifs. En termes de droits de participation, la **Convention de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies sur** l'**accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement** (la Convention d'Aarhus, 1998), qui est applicable dans le contexte européen, et la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (la Déclaration de Rio, 1992) (Principe 10) sont également importantes.

Compte tenu de l'ampleur de la crise de la biodiversité et du lien manifeste avec la crise climatique, ainsi que des violations continues et graves des droits des peuples autochtones, plusieurs membres ont souligné leur engagement envers la **Convention sur la diversité biologique (CDB, 1993**) et l'ont désignée comme un traité que nous devrions mettre au cœur de notre travail collectif.

Sur les CDN

• Nous devons désagréger la discussion sur ce que signifie avoir une CDN juste et ambitieuse dans le contexte des pays du Sud , une discussion qui transcende idéalement les arguments relatifs au budget carbone et incorpore le rôle des solutions basées sur la nature, l'adaptation, les pertes et les dommages et différents moyens de mise en œuvre pour atteindre les objectifs à long terme de l'Accord de Paris. - **Maritza Florian, Dejusticia, Colombie**

• En 2020, la majorité des gouvernements devraient réviser et améliorer leurs CDN, c'est donc une occasion cruciale d'avoir une conversation sur le rôle des droits humains, notamment les droits économiques, sociaux et culturels, dans le contexte de l'action nationale pour le climat. Nous cherchons à ce que les CDN reflètent les obligations des États en matière de droits humains, qu'elles les mentionnent explicitement, afin que nous puissions utiliser les engagements nationaux en matière de climat par la suite pour tenir les gouvernements responsables, notamment sur les dimensions des droits humains. **Sébastien Duyck, Centre de droit international de l'environnement, Suisse**

[38] Sébastien Duyck, Webinaire sur la justice climatique et les DESC : Considérer les cadres ; Contester les systèmes, 16 mars 2020. « C'était un effort qui avait commencé bien avant l'Accord de Paris. Lors de la COP16, un groupe d'acteurs de la société civile a travaillé pour inclure les droits humains dans les négociations sur le climat. En fin de compte, les accords de Cancun (https://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/eng/07a01.pdf) ont pris note d'une résolution du CDH et ont également mentionné le respect des droits des peuples autochtones et des communautés locales. - Astrid Puentes Riaño, AIDA, Interview, août 2020

[39] Sébastien Duyck, Webinaire sur la justice climatique et les DESC : Considérer les cadres ; Contester les systèmes, 16 mars 2020.

[40] Pour plus d'informations sur l'accord Escazu, veuillez consulter Réseau-DESC, les membres contribuent à faire avancer l'accord régional sur la justice environnementale, 2018, https://bit.ly/3eQCJvN

Bien que cela dépasse la portée du présent rapport à examiner, il existe bien sûr d'autres domaines du droit des traités relatifs à l'environnement et des principes fondamentaux du droit de l'environnement qui sont pertinents pour le cadre des droits humains [41].

Litige en matière de climat et de droits humains

Des litiges en matière climatique utilisant des arguments relatifs aux droits humains sont de plus en plus entrepris pour tenir les États et les entreprises responsables, accroître l'ambition des États et faciliter la mobilisation politique en réponse à la crise climatique [42]. Par exemple, dans l'affaire Urgenda, la Cour suprême des Pays-Bas s'est inspirée du droit international des droits humains en enjoignant à l'État de réduire au minimum les gaz à effet de serre du pays afin de se conformer à ses obligations juridiques [43]. Les membres, dans leurs propres capacités organisationnelles, ont été impliqués dans divers volets de litiges en matière de climat. De plus, de nombreuses affaires dirigées par des membres ont un impact considérable sur le changement climatique, bien qu'elles ne soient pas au premier plan des arguments climatiques. Néanmoins, ce sont des affaires clés de droits humains avec un potentiel de création de précédents qui contribuent à l'atténuation et à l'adaptation au climat (notamment en contrant l'exploitation minière ou d'autres projets extractifs, en remettant en question la déforestation et la perte de biodiversité, en protégeant les droits fonciers autochtones ou en réduisant la pollution de l'air). D'autres affaires contestent les violations des droits humains résultant d'actions liées au climat, telles que la forteresse de la conservation [44].

Les membres ont fait part du fait que les réalités du terrain peuvent changer lorsque les avocats plaidants portent des affaires devant les tribunaux de manière systémique et stratégique, idéalement en collaboration avec des mouvements et souvent comme l'une des multiples stratégies pour faire pression sur les gouvernements et les acteurs privés. Alors que le litige en matière climatique est encore naissant et en évolution, le moment est venu pour les plaideurs de toutes juridictions d'intégrer davantage d'arguments climatiques dans leur travail de litige en matière de droits humains, étant donné la plus grande prise de conscience générale de l'intersection du climat et des droits humains, l'urgence de la crise climatique et l'accessibilité accrue des données scientifiques. Il sera important de surveiller l'impact de ce type de litige sur l'action climatique et de documenter les enseignements correspondants. De même, il sera essentiel d'envisager une stratégie à plusieurs volets pour faire progresser la justice climatique, qui inclut les litiges comme un élément.

Enfin, en ce qui concerne le cadre des droits, les droits identifiés par les membres comme particulièrement importants incluent le droit humain à l'autodétermination (en particulier en ce qui concerne l'autonomie des peuples autochtones à prendre des mesures climatiques sur la base de leurs connaissances); l'égalité réelle (compte tenu des formes multiples et croisées de discrimination auxquelles sont confrontés les personnes les plus durement touchées par le changement climatique); le droit humain à un environnement sain; droits relatifs aux terres et aux océans; et les droits de participation, en particulier le droit des peuples autochtones au consentement libre, préalable, éclairé et continu (CLIP).

---

[41] Y compris la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), 1992, et le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, 1987, entre autres, ou en termes de principes, par exemple, le principe de précaution ou le principe de pollueur-payeur. En termes de droits humains dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, voir Erika Lennon, Rights in a Changing Climate: Human Rights under the UN Framework Convention on Climate Change, CIEL, 2019.

[42] Voir, par exemple, Tessa Khan, The Next Frontier in the Fight against Climate Change, TedxUCLWomen, 2 January 2019, https://www.youtube.com/watch v=Fq6SM1_o8rY

[43] The State of the Netherlands (Ministry of Economic Affairs and Climate Policy) v. Stichting Urgenda, Number 19/00135, 20 décembre 2019, https://bit.ly/2Nr2YNc

[44] Lara Domínguez & Colin Luoma, Decolonising Conservation Policy: How Colonial Land and Conservation Ideologies Persist and Perpetuate Indigenous Injustices at the Expense of the Environment, Land, MDPI, , Volume 9, Issue 3,), pp.1-22, février 2020.

Les droits participatifs offrent un moyen de sauvegarder et de mettre en valeur les connaissances des peuples autochtones, ainsi que d'autres communautés souvent marginalisées, en tant qu'élément essentiel de la conception de stratégies efficaces de prévention, d'atténuation et d'adaptation.

Les membres ont souligné la valeur du cadre des droits humains dans le contexte climatique en tant que cadre qui donne la priorité aux intérêts des personnes et de l'environnement, clarifie les obligations des États vis-à-vis de la dévastation écologique et de la crise climatique, et en tant qu'ensemble universel de normes par lesquelles tenir les gouvernements et les entreprises responsables que ce soit par une action juridique directe, un plaidoyer ou une mobilisation. Cependant, ils ont également souligné le manque de mise en œuvre des lois et affaires pertinentes, et la nécessité urgente de renforcer le respect.

Réflexions sur les normes des droits humains, la crise climatique et les questions de responsabilité

«Nous devons établir la suprématie des droits humains sur tout le reste»
Renzo Alexander García Parra, Comité Ambiental en Defensa de la Vida, Colombie

La responsabilité des entreprises

- Nous sommes confrontés aux industries extractives responsables de l'exploitation minière destructrice et de la déforestation. Pourtant, c'est une réalité que de dire que le cadre juridique pour tenir les entreprises responsables est extrêmement faible. **Legborsi Saro Pyagbara, MOSOP, Nigeria**
- La crise climatique montre clairement qu'un traité contraignant sur les entreprises et les droits humains est nécessaire pour lutter répondre à la responsabilité des entreprises face au changement climatique. **Nathalie Rengifo Alvarez, Corporate Accountability, Etats-Unis d'Amérique**
- Il sera important de souligner la nécessité d'intégrer le principe de précaution dans le projet de traité sur les entreprises et les droits humains, compte tenu du type d'entreprises de développement qui y prennent part. En tant qu'autre question essentielle concernant la responsabilité des entreprises, il est essentiel de reconnaître que les obligations extraterritoriales peuvent être difficiles à établir devant les tribunaux. Ce sera un domaine essentiel à explorer davantage pour tenir les multinationales responsables de leur rôle dans la crise climatique. **Daniel Cerqueira, Due Process of Law Foundation (DPLF), Etats-Unis d'Amérique**
- L'emprise des entreprises est une cause majeure du changement climatique. Les entreprises donnent la priorité à des profits maximaux, et cela se produit par l'exploitation des ressources naturelles qui accélère à son tour le changement climatique. Quand on fait campagne par exemple…, tout devient inefficace face à l'emprise des entreprises. Nous devons être en mesure d'influencer l'État pour un changement structurel, mais nous ne pouvons pas parce que l'État est contrôlé par des entreprises. Nous devons mener une campagne énergique contre l'emprise des entreprises pour prévenir le changement climatique et exiger des normes et des politiques solides pour éliminer cette pratique. **Prafulla Samantara, Lok Shakti Abhiyan, Inde**

Droits de participation

- Nous avons besoin de droits effectifs qui soient appliqués dans la pratique, sur la consultation, la participation des citoyens, l'accès à l'information, l'environnement et les DDH. La récente emprise sur la Cour constitutionnelle en Colombie était très problématique, car elle réduisait les possibilités de participation. **Renzo Alexander García Parra, Comité Ambiental en Defensa de la Vida, Colombie**
- Le droit de consultation n'est pas respecté, n'a jamais été respecté. L'État essaie de tirer profit de sa puissance ; ils disent qu'ils consultent les communautés, alors l'OIT dit qu'il semble qu'ils consultent les communautés, mais ce n'est pas le cas. OFRANEH a contribué à réfuter l'une de leurs affirmations et a prouvé qu'il n'y avait pas eu de consultation. **Aurelia Martina Arzu Rochez, OFRANEH, Honduras**
- La mise en œuvre du CLIP est un moyen de protéger les droits fonciers des peuples autochtones ; ce qui à son tour a un impact sur le changement climatique, par exemple à travers la probabilité plus élevée de réduction de la déforestation. Mais le CLIP n'est pas respecté dans de nombreux différents contextes. Nous devons agir collectivement pour tenir les gouvernements responsables. **Alfred Brownell, Green Advocates, Libéria**

Les défenseurs-euses des droits humains

- Des protections efficaces et urgentes et un soutien substantiel aux femmes, aux droits humains et aux défenseurs-euses de l'environnement sont vitaux et prioritaires car ces défenseurs-euses sont directement confrontés à des acteurs puissants qui contribuent particulièrement à la crise climatique. Par exemple, l'industrie extractive. **Maritza Florian, Dejusticia, Colombie**
- Parler de défenseurs des droits humains, c'est parler de mort. Ils sont criminalisés et tués ; Miriam Miranda, coordinatrice OFRANEH, a été arrêtée et inculpée. Si les gens protestent, ils sont soumis aux lois antiterroristes. C'est une lutte très inégale, mais nous avons un objectif qui nous fait avancer. **Aurelia Martina Arzu Rochez, OFRANEH, Honduras**

Terre

- Nous devons reconnaître les droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales et promouvoir les connaissances autochtones et locales appropriées et liées à l'utilisation et à la gestion durables des ressources foncières. Cela est essentiel pour faire face à la crise climatique **(Consultation informelle, échange de femmes leaders de la base sur la terre, le logement et les ressources naturelles, Thaïlande, juillet 2019).** Ceci a été renforcé par le **rapport 2019 du GIEC sur les terres et le changement climatique** qui a souligné l'importance d'un régime foncier bien défini pour lutter contre le changement climatique et a établi que dans les zones où les communautés locales ont été légalement reconnues et leurs droits forestiers respectés, la déforestation et les émissions de carbone étaient nettement inférieures par rapport aux zones en dehors des forêts communautaires. **Le rapport d'évaluation mondial de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) 2019** a révélé que l'état de conservation des territoires autochtones est meilleur que celui des forêts contrôlées par l'État.
- La politique et l'action climatiques ne doivent pas violer les humains relatifs à la terre. Par exemple, il ne doit y avoir ni accaparement de terres ni expulsion forcée en rapport avec les sources d'énergie renouvelables. **(Consultation informelle, échange de femmes leaders de la base sur la terre, le logement et les ressources naturelles, Thaïlande, juillet 2019)**

Autres

- Les droits humains offrent un cadre solide de responsabilisation face à l'urgence climatique. Des arguments fondés sur les droits humains peuvent être déployés à la fois pour imposer des mesures maintenant afin de résoudre la crise existentielle, ainsi que pour aborder la responsabilité historique des graves «crimes climatiques contre l'humanité». **Sofia Monsalve, FIAN International, Allemagne**
- La justice climatique doit partir d'une relation juste et harmonieuse avec la nature. Il faut créer des cadres constitutionnels, des lois et des politiques publiques garantissant une transition énergétique juste et un accès décent aux services essentiels pour toute la population. **Martha Sedeida Devia Grisales, Comité Ambiental en Defensa de la Vida, Colombie**
- Les gouvernements doivent d'urgence adapter les lois et politiques de gestion des catastrophes dans le contexte de la crise climatique, en accordant la priorité, conformément aux droits humains, à ceux qui sont les plus marginalisés de nos sociétés. **Mehwish Laghari, PFF, Pakistan**
- Dans le contexte de la crise climatique, mettre les des droits économiques et sociaux au cœur de l'action doit servir d'outil central pour lutter contre une injustice fondamentale: les formes inégales dans lesquelles la richesse est allouée et distribuée. **Mihir Mankad, Center for Economic and Social Rights, Etats-Unis d'Amérique**

L'action climatique ne doit pas violer les droits humains

Pour reprendre les termes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, «les personnes socialement, économiquement, culturellement, politiquement, institutionnellement ou autrement marginalisées sont particulièrement vulnérables au changement climatique et aussi à certaines mesures d'adaptation et d'atténuation» [45].

De nombreux membres ont fortement insisté sur le fait que l'action climatique ne doit pas violer les droits humains et ont souligné comment de fausses solutions mises en œuvre au nom de l'action climatique peuvent menacer les droits humains, notamment les marchés du carbone, les compensations de carbone, la forteresse de la conservation, les technologies de géo-ingénierie, entre autres. Même en ce qui concerne les solutions positives, la manière dont elles sont mises en œuvre est importante. Il a été établi que les entreprises engagées dans la production d'énergie renouvelable violaient les droits humains dans le processus. Par exemple, 87% des principales entreprises mondiales qui exploitent des minéraux clés pour une économie à faible émission de carbone sont liées à des allégations de violation des droits humains depuis 2010. [46] Des accaparements de terres ont également été documentés dans toutes les régions en ce qui concerne la mise en place de parcs éoliens qui nécessitent de nombreux acres de terre. Les habitants des forêts ont été expulsés au nom de la conservation même si la conservation et les droits des peuples autochtones ne sont pas en contradiction les uns avec les autres. En fait, les peuples autochtones ont un rôle important à jouer en tant que gardiens de l'environnement. De plus, les droits de participation, notamment le CLIP, ne sont souvent pas respectés dans la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ou de projets liés au commerce du carbone [47].

---

[45] Christopher B. Field et al., AR5 Climate Change 2014: Impacts, Adaptation & Vulnerability, Summary for Policymakers, 2014, p. 6.

[46] Kate Hodal, 'Most renewable energy companies' linked with claims of abuses in mines, The Guardian, 5 septembre 2019.

[47] Voir, par exemple, Centre européen des droits constitutionnels et de l'homme (ECCHR), Espace de la société civile dans les projets d'énergies renouvelables - Une étude de cas de la communauté Unión Hidalgo au Mexique, décembre 2019 (les membres ProDESC et ECCHR sont impliqués dans ce contexte); Dr Armel Gouritin, Extractivisme et énergies renouvelables: violations des droits de l'homme dans le contexte des conflits socio-environnementaux, Heinrich Böll Stiftung, Union européenne, 2018. Déclaration conjointe des peuples autochtones du Mexique le jour de l'inauguration de la COP 13, Mexique, décembre 4, 2016. (y compris par le membre Otros Mundos AC); Voir également: Groupe de travail international pour les affaires autochtones (IWGIA) et Pacte des peuples autochtones d'Asie (AIPP), Lettre d'appel ouverte au Premier ministre de l'Inde, sur l'ordonnance de la Cour suprême du 13 février 2019 sur FRA 6 mars 2019; REDD-Monitor, des experts de l'ONU appellent le Kenya à «mettre un terme aux expulsions de la communauté Sengwer» et exhortent l'Union européenne à suspendre le financement d'un projet climatique, 16 janvier 2018.

L'action climatique ne doit pas violer les droits de l'homme

• Il est également important de se confronter à cette idée de commerce du carbone - cela entraîne des violations des droits humains. Et cette idée que si vous pouvez payer, vous pouvez faire ce que vous voulez, est problématique et doit être remise en question. C'est aussi une question d'équité. **Renzo Alexander García Parra, Comité Ambiental en Defensa de la Vida, Colombie**

• Nos communautés sont confrontées à des violations des droits humains au nom des mesures de réponse à la crise climatique de la part des États. Les déplacements et les expulsions forcées suivent généralement la déclaration des zones de conservation, sans le consentement de la communauté et sans fournir aucune alternative pour leurs moyens de subsistance. Les femmes subissent également des impacts disproportionnés de l'accaparement des terres et des océans par rapport aux sources d'énergie renouvelables. **(Consultation informelle, échange de femmes leaders de la base sur la terre, le logement et les ressources naturelles, Thaïlande, juillet 2019).**

• Nous avons protesté contre la récente décision de la Cour suprême indienne d'expulser 2 millions d'habitants de la forêt au nom de la conservation (à laquelle les groupes de conservation se sont également opposés). Pour l'instant, l'ordre est suspendu. Le combat se poursuivra selon les besoins de nos peuples autochtones. **Prafulla Samantara, Lok Shakti Abhiyan, Inde**

• La prévention de l'éco-blanchiment est vitale. Malgré tous les faux discours, les violations des droits se poursuivent et il peut être difficile de garantir la responsabilité**. Mehwish Laghari, PFF, Pakistan**

Avec une clarté absolue sur le fait que l'action climatique doit mettre les droits humains en son cœur, les membres ont averti que nous devons encadrer cette question et notre plaidoyer avec soin, en gardant à l'esprit que ceux qui s'opposent totalement à l'action sur le climat peuvent coopter ce récit ou créer de faux récits qui pourraient entraver notre capacité faire progresser la justice climatique.

Les mécanismes liés aux marchés du carbone / aux échanges de carbone / aux compensations de carbone conduisent les pays riches à ne pas réduire leurs émissions dans la pratique [48]. Compte tenu de l'ampleur de la crise climatique, nous avons besoin de réductions réelles des émissions, pas de réductions nettes. Tous les pays doivent faire leur juste part.

Tout d'abord, nous devons nous assurer de ne pas créer de nouveaux mécanismes dans le cadre de l'Accord de Paris qui créeraient réellement de nouvelles violations des droits de l'homme qui n'existeraient pas au départ. **Sébastien Duyck, Centre de droit international de l'environnement, Suisse**

Les marchés du carbone placent également les pays en développement dans une position précaire pour céder des bénéfices à portée de main (moyens moins chers et faciles à mettre en œuvre pour réduire les émissions de carbone) et doivent de plus en plus prendre en compte des réductions de carbone plus coûteuses. Le mécanisme d'échange du carbone (le mécanisme pour un développement propre) établi en vertu du Protocole de Kyoto ne comporte aucune protection sociale ou en matière de droits humains et a, dans certains cas, conduit à de graves violations des droits humains [49]. Si la société civile s'est prononcée contre l'inclusion des marchés du carbone dans l'Accord de Paris, ceux-ci ont été inclus dans l'article 6, et les propositions de mécanismes de mise en œuvre de l'article 6 ne contiennent pas non plus de protection sociale ou en matière de droits humains. Bien que les membres s'opposent aux marchés du carbone, il est admis que s'il existe des mécanismes fonctionnant dans ce contexte, l'inclusion de garanties est essentielle.

[48] Pour un aperçu de base sur le commerce du carbone, voir Carbon Market Watch, Carbon markets 101, 31 July 2020; See also: ActionAid et al., The Dangers of Carbon Markets, Climate Justice Briefs #8, November 2010.

[49] Pour plus d'informations sur les marchés du carbone et les mécanismes connexes, voir: CIEL, Introducing Human Rights in the Modalities Related to Carbon Markets Established under Article 6 of the Paris Agreement, November 2019; Friends of the Earth International et al., Carbon Markets at COP25 Madrid-A Threat to People, Politics and Planet, 2019.

S'assurer que l'action climatique ne viole pas les droits humains et fait progresser la justice sociale est la bonne chose à faire. Pour la plupart des États, étant donné les accords internationaux sur les droits humains existants, il s'agit également d'une obligation juridique.

Le respect, la protection et la réalisation des droits humains alors que nous nous attaquons à la crise climatique est d'une valeur intrinsèque en soi. Cependant, les approches qui ne prennent pas en considération les droits ou qui incluent des protections sociales, souvent, ne réduisent même pas les émissions comme l'illustre notre expérience avec les marchés du carbone [50].

Le GIEC a reconnu que «la justice sociale et l'équité sont des aspects fondamentaux des voies de développement résilient au climat… Il est essentiel de prêter attention aux asymétries de pouvoir et aux inégalités de possibilités de développement, entre et au sein des pays, pour adopter des voies de développement compatibles avec 1,5 degré Fahrenheit qui bénéficient à toutes les populations … Le réexamen des valeurs individuelles et collectives pourrait contribuer à susciter un changement urgent, ambitieux et coopératif. » [51]

Au-delà des normes

«C'est une question de pouvoir. Le pouvoir doit changer. » **Adam Barnes de Kairos and the Poor People's Campaign, États-Unis d'Amérique**

En termes de responsabilité, parallèlement aux normes juridiques, il est important de se mobiliser et de s'organiser pour garantir que les États respectent leurs obligations légales. Les députés ont évoqué la nécessité de démanteler les systèmes structurels d'exploitation et de discrimination pour créer l'environnement nécessaire à la pleine réalisation des droits humains et de l'environnement. Une approche des droits humains permet aux personnes touchées de lier leur lutte avec les luttes des autres et de construire des coalitions d'alliés. En reconnaissant, en comprenant et en articulant leurs revendications dans le cadre d'une lutte plus large pour l'égalité et la dignité, les droits humains peuvent fournir un puissant outil d'organisation, inspirant les communautés à dénoncer les abus et à exiger un réel changement.

[50] Voir, par exemple, Friends of the Earth International et al., Carbon Markets at COP25 Madrid-A Threat to People, Politics and Planet, 2019.
[51] Valérie Masson-Delmotte et al. (eds), Special Report: Global Warming of 1.5 °C, IPCC, 2018, pp. 448-449.

III.
ADOPTER UNE APPROCHE DE JUSTICE CLIMATIQUE: CONSIDÉRER L'INTERSECTIONNALITÉ ET L'ÉQUITÉ

De nombreux membres du Réseau-DESC sont clairs sur l'importance d'adopter une approche de justice climatique, une approche qui considère les causes profondes et propose des solutions systémiques pour faire face à la crise climatique, qui met la justice sociale et les droits humains au centre – justice raciale, justice de genre, justice économique et justice intergénérationnelle – et l'équité au premier plan. Ce n'est pas une nouvelle approche, mais plutôt un pilier du plaidoyer des mouvements mondiaux dirigés par le Sud depuis des décennies.

Les profondes inégalités et iniquités mondiales au sein et entre les pays sont enracinées dans nos systèmes économiques, politiques et sociaux, sous-tendant la dévastation écologique et la crise climatique. Les membres ont souligné qu'il est urgent de reconnaître et de s'attaquer à ces causes structurelles et de rechercher des solutions mondialement équitables pour l'atténuation et l'adaptation menées par les mouvements sociaux, les peuples autochtones et les communautés locales touchés de manière disproportionnée par le changement climatique et résistant également de manière active aux facteurs de la crise climatique.

Une minorité des pays et des entreprises les plus riches du monde sont les principaux responsables de la crise climatique. Philip Alston, ancien Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, s'est dit préoccupé par le fait que «si les personnes vivant dans la pauvreté ne sont responsables que d'une fraction des émissions mondiales, elles porteront le poids du changement climatique et auront le moins de capacités à se protéger», soulignant en outre que « [nous] risquons un scénario d ' "apartheid climatique " où les riches paient pour échapper à la surchauffe, à la faim et aux conflits tandis que le reste du monde souffrira. » [52]

Sans la valorisation de la dignité humaine inhérente à chaque personne et à nos communautés, nous ne pouvons espérer pouvoir faire face à la crise climatique de manière significative. Non seulement les communautés les plus vulnérables sont les plus durement touchées par la crise climatique en raison des systèmes qui normalisent la discrimination structurelle, mais la crise même est enracinée dans ces systèmes. Le système capitaliste, qui valorise le profit par rapport aux personnes, a conduit à l'extraction dans les terres ancestrales des peuples autochtones, tandis que les systèmes coloniaux, néocoloniaux et racistes entrelacés ont justifié le vol pur et simple de terres, de ressources naturelles et de main-d'œuvre.

Comme indiqué ci-dessous, les membres ont mis l'accent sur deux éléments importants du cadre de justice climatique.

[51] Valérie Masson-Delmotte et al. (eds), Special Report: Global Warming of 1.5 °C, IPCC, 2018, pp. 448-449.
[52] HCDH, un expert des Nations Unies condamne l'incapacité à traiter l'impact du changement climatique sur la pauvreté, 25 juin 2019.

1. *Comprendre les différents impacts : adopter une approche intersectionnelle*

Bien que la dévastation écologique et la crise climatique soient des problèmes mondiaux qui affectent tout le monde, certains groupes de personnes sont touchés de manière disproportionnée, notamment les femmes et les filles, les peuples autochtones et les communautés locales, les personnes vivant dans la pauvreté et les personnes vivant dans les zones côtières.

Si l'on tient compte d'un groupe en particulier, celui des femmes et des filles, elles sont confrontées à des obstacles différents et disproportionnés à la jouissance de leurs droits humains dans le contexte de la crise climatique, même si les femmes d'une même société sont différemment positionnées en raison de problèmes croisés de classe, de statut de citoyenneté, d'identité sexuelle, de race ou d'autres problèmes.

Selon les données publiées en 2019, il y a eu 10733 morts et plus de 60 millions de personnes affectées et / ou déplacées par des catastrophes liées au climat dans le monde en 2018 ; 80 pour cent de ces 60 millions étaient des femmes [53]. En termes de droits économiques, sociaux et culturels, les impacts sur la santé reproductive en sont un exemple clé. La recherche démontre que les effets du changement climatique, notamment l'aggravation de la pollution de l'air et la hausse des températures, présentent de graves risques pour les femmes enceintes et le développement des fœtus. La recherche montre également que les femmes vivant dans la pauvreté ou dans des communautés plus marginalisées sont exposées à des niveaux plus élevés de pollution de l'air et à d'autres expositions toxiques de la part des entreprises de combustibles fossiles qui aggravent encore les issues de la grossesse, et les femmes de ces communautés ont également moins accès à des soins de santé génésique de qualité [54]. Plus généralement, le rôle des femmes en tant que principaux dispensateurs de soins et fournisseurs de nourriture, d'eau et de carburant les rend plus vulnérables en cas d'inondations et de sécheresse. En raison des systèmes patriarcaux à travers le monde, les femmes sont également plus susceptibles de vivre dans la pauvreté, il leur est donc plus difficile de se remettre de catastrophes liées au climat et autres [55]. Cependant, tout comme les femmes et les filles sont les plus touchées par la dévastation écologique et la crise climatique, elles mènent également l'action climatique. Des études montrent que les femmes sont plus susceptibles de promouvoir l'action climatique, des femmes de la base aux femmes présidentes / premiers ministres [56]. Cette réalité a été renforcée par le fait que des femmes de la base mènent les discussions sur une approche féministe intersectionnelle de l'action climatique au sein du Réseau-DESC.

[53] Le changement climatique est une question féministe. Ce qui fonctionne pour prévenir la violence, 20 septembre 2019.
[54] Bruce Bekkar et al., Association of Air Pollution and Heat Exposure with Preterm Birth, Low Birth Weight, and Stillbirth in the USA: Systematic Review, JAMA Network Open, 18 June 2020; Christopher Flavelle, Climate Change Tied to Pregenancy Risks, Affecting Black Mothers Most, New York Times, 18 June 2020.
[55] Mary Halton, Climate change 'impacts women more than men', BBC News, 8 mars 2018.
[56] Victoria Brownworth, Le changement climatique est une question féministe, Dame, 2 avril 2019.

Les impacts différenciés du changement climatique sur les femmes

• Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes est le seul organe conventionnel des droits humains à avoir élaboré une observation générale consacrée au changement climatique à travers sa Recommandation générale numéro 37 sur les dimensions sexospécifiques de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte du changement climatique. Ce document articule la relation entre les droits des femmes et le changement climatique et fournit un message très clair selon lequel les impacts climatiques ne sont pas neutres en termes de genre. C'est un instrument utile pour les militants pour insister sur le fait que le changement climatique est une question de droits des femmes et doit être priorisé en tant que tel par les États. -**Lucy McKernan, GI-ESCR, Suisse**

• Les paysannes doivent déjà négocier les inégalités liées aux sociétés patriarcales, telles que le double travail dans l'agriculture ainsi que la prise en charge du ménage ; les restrictions à la mobilité ; le manque de participation à la prise de décision, etc. Les effets du changement climatique aggravent alors ces inégalités. Le changement climatique aggrave la crise alimentaire pour les femmes et leurs familles. Les femmes constituent la majorité des petits agriculteurs du monde et produisent la plupart des denrées alimentaires du monde. Par exemple, en raison de leur rôle dans l'agriculture, les femmes dépendent des ressources naturelles locales en terres, en eau et en forêts. Ce sont précisément ces ressources qui subissent les effets négatifs du changement climatique et des événements météorologiques extrêmes qui en résultent. **Mehwish Laghari, PFF, Pakistan**

• Les femmes leaders ont souligné à quel point le changement climatique affecte profondément leur autonomie en ce qui concerne leurs moyens de subsistance et augmente la pauvreté. Elles ont également souligné comment cela conduit à la désintégration des communautés ou les incite à abandonner leurs terres ancestrales et à migrer vers les villes ou vers d'autres régions où les conditions sont meilleures pour gagner leur vie. Progressivement, les peuples dépendant de la terre deviennent des réfugiés climatiques, et les femmes en sont particulièrement affectées. **(Consultation informelle, échange de femmes leaders de la base sur la terre, le logement et les ressources naturelles, Thaïlande, juillet 2019)**

• Dans la crise climatique, il y a des sécheresses et les sécheresses sont longues. Elles peuvent durer cinq, sept ans. Les hommes doivent aller chercher des ressources dans d'autres villes, et nous, les femmes, restons dans les communautés pour prendre la tête des ménages. Donc, tout ce travail incombe aux femmes, et elles doivent tout gérer. Voilà le grand impact. L'autre problème, quand il y a de longues sécheresses, c'est que les femmes doivent parcourir de longues distances pour obtenir de l'eau… les itinéraires sont plus longs car les sources d'eau s'assèchent et il faut aussi porter l'eau sur le dos ou la traîner sur les bras. Mais tout ce temps que nous devons dépenser nous limite à exercer des droits politiques ; il limite, par exemple, notre droit à l'éducation, car les filles, qui doivent aider leurs mères, ne vont plus à l'école. Donc, cette crise climatique restreint nombre de vos droits. En tant que femmes, nous devons avoir des informations claires et précises et cela a aussi à voir avec le diagnostic, la recherche pour voir comment les impacts de la crise climatique affectent différemment les femmes. À l'heure actuelle, nous n'avons aucune donnée. Il y a des données par exemple sur les femmes urbaines, les femmes rurales ... C'est quelque chose que nous, les femmes autochtones, avons toujours exigé, parce que les femmes autochtones ont une identité, une identité de nationalités. **Toribia Lero Quipse, Coordinadora Andina de Organizaciones Indigenas, Bolivie**

De toute évidence, les normes, les politiques et les actions visant à faire face à la crise climatique doivent aborder de manière proactive les relations qui se renforcent mutuellement entre les systèmes d'oppression, notamment le racisme et le patriarcat en termes d'impacts intersectionnels, et par conséquent mettre en avant les principes des droits humains d'égalité réelle [57] ainsi que la coopération internationale. Mettre au contre les besoins des plus vulnérables, de ceux qui sont touchés de manière disproportionnée par et qui résistent directement aux impacts et moteurs de la dévastation écologique et de la crise climatique, doit être au cœur de notre travail sur le climat. Non seulement cela est au cœur d'une approche des droits humains, mais ce n'est que de cette manière que nous pourrons bâtir suffisamment de force parmi les mouvements pour exiger la responsabilité des États et des entreprises qui sont à l'origine de la crise climatique dans l'objectif de parvenir à la justice climatique.

[57] Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation générale 20, Non-discrimination en matière de droits économiques, sociaux et culturels, E / C.12 / GC / 20, 2009, peut fournir des orientations sur la promotion de l'égalité réelle.

2. *Prise en compte de la responsabilité historique*

Plusieurs membres ont souligné que les pays à la fois les plus responsables de la dévastation écologique et de la crise climatique et disposant de plus grandes ressources doivent contribuer substantiellement dans la pratique à l'atténuation et à l'adaptation, ainsi qu'au financement des pertes et des dommages pour répondre rapidement aux besoins des plusvulnérables à (et souvent les moins responsables) de la crise climatique. Cela est conforme au principe de responsabilité commune mais différenciée et de capacités respectives de l'Accord de Paris et a été défini par les mouvements de justice sociale comme une dette climatique [58].

Sur la responsabilité historique, la dette climatique et le financement climatique

• Nous devons réclamer la dette climatique du nord envers le sud et des riches envers les pauvres. -**Muhammad Alishah, PFF, Pakistan**

• Beaucoup de frustration avec le financement climatique. Les États ne mettent pas de fonds à disposition - il est impératif de renforcer la résilience climatique dans les communautés les plus reculées. **Legboursi Saro Pyagbara, MOSOP, Nigéria**

• Nous devons faire pression sur les pays hautement développés qui nous ont conduits à cette situation. Ils doivent nous aider à promouvoir le processus de protection de la dignité humaine. Préserver la dignité humaine signifie changer les politiques et les structures de pouvoir enracinées. **Renzo Alexander GarciaGarcía Parra, Comité Comite Ambiental en Defensa de la Vida, Colombie**

Comme autre preuve de la manière dont la crise climatique affecte les pays de manière inégale, les basses terres, les petites îles et les pays moins développés souffrent déjà le plus, même s'ils contribuent le moins à la crise climatique. Les pays en développement – touchés par les héritages du colonialisme et de l'impérialisme – supporteront environ 75 à 80 pour cent des coûts du changement climatique [59].

Parallèlement aux mesures d'atténuation, il existe un besoin urgent de stratégies d'adaptation pour renforcer la résilience et couvrir les coûts des pertes et des dommages qui détruisent déjà les économies et dévastent la vie de millions de personnes qui sont poussées au bord du gouffre. La dégradation du climat a joué un rôle clé dans au moins 15 événements météorologiques en 2019, qui ont coûté plus d'un milliard de dollars de dommages. En janvier, des inondations en Argentine et en Uruguay ont forcé 11 000 personnes à quitter leurs foyers. Le cyclone Idai a tué 1 300 personnes au Zimbabwe, au Mozambique et au Malawi en mars, et le cyclone Fani a frappé l'Inde et le Bangladesh en mai et juin [60]. Les pays sont contraints de traverser une grave crise qu'ils n'ont pas eu à provoquer. C'est, au fond, une question de justice.

À la lumière des crises croisées, un autre sujet de préoccupation soulevé par les membres du Réseau-DESC est la question du piège de la dette climatique. Par exemple, des pays comme le Mozambique, après le cyclone Idai, sont confrontés à la dévastation d'événements météorologiques extrêmes aggravés par la crise climatique. Contrairement à de nombreux pays riches et industrialisés, ils doivent accepter des prêts paralysants des institutions financières internationales pour reconstruire leur pays. Ces prêts conduisent à des restrictions structurelles de leur programme économique et social, qui à leur tour réduisent davantage la capacité d'un pays à faire face aux inévitables effets futurs de la crise climatique. Certains membres plaident ainsi activement pour l'annulation de la dette.

[58] Sur la dette climatique : « La proposition bolivienne, en particulier, est la dette climatique. Qu'est-ce que je veux dire et que veut dire la Bolivie par là ? C'est fondamentalement que les pays développés ont surconsommé l'espace atmosphérique commun. Vingt pour cent de la population ont émis plus des deux tiers des émissions et, par conséquent, ont causé plus de 90 pour cent de l'augmentation des températures. En conséquence, nous, les pays en développement, nous souffrons. Les glaciers boliviens fondent entre 40 et 55 pour cent. Nous avons des sécheresses prolongées. Nous avons dans les basses terres plus d'inondations. Et nous perdons entre 4 et 17% de notre PIB dans les pires années. C'est la dette climatique. Et ce que nous demandons, c'est le remboursement. Nous ne demandons pas d'aide. Nous ne demandons pas - nous ne quémandons pas de l'aide. Nous voulons que les pays développés respectent leurs obligations et remboursent leur dette. » La négociatrice en chef du climat de la Bolivie, Angelica Navarro, 2009 ; Nicola Bullard, Climate Debt-A subversive political strategy, Transnational Institute, 21 April 2010.

[59] Phillip Alston, Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, Changement climatique et pauvreté, A/HRC/41/39, 17 juillet 2019, para. 11.

[60] Fiona Harvey, Climate crisis linked to at least 15 $1 billion-plus disasters in 2019, The Guardian, 27 décembre 2019.

Compte tenu de leur responsabilité historique et de leur plus grande capacité financière, les pays hautement industrialisés doivent réduire de manière ambitieuse les émissions au niveau national, en visant zéro émission d'ici 2030. Cependant, ils doivent également contribuer avec leur juste part au financement climatique pour la prévention, l'atténuation, l'adaptation et les pertes et dommages. Il y a un engagement formel de la part des économies avancées allant jusqu'à 100 milliards de dollars par an [61] sur lequel il n'y a pas eu de progrès adéquat [62], tandis que diverses estimations calculent les justes parts comme étant beaucoup plus élevées [63]. Les pays industrialisés doivent également soutenir une transition juste au sein des pays en développement grâce au financement, mais aussi au transfert de technologie, entre autres mesures. À la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties (COP 25), il n'y a eu aucun engagement renouvelé concernant le financement climatique, ni aucun engagement à soutenir les pertes et les dommages. Les mécanismes de la CCNUCC pertinents dans ce contexte comprennent le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat et le Mécanisme international de Varsovie pour les pertes et dommages. Les principes applicables des droits humains comprennent la responsabilité, la coopération internationale et le maximum de ressources disponibles et de participation. La question reste de savoir quelles stratégies de plaidoyer et d'organisation seront nécessaires pour avancer sur la question de la dette climatique.

Bien que le cadre des droits humains et une approche de justice climatique aient été examinés séparément dans ce rapport, ils ne sont pas dissociés les uns des autres, mais sont et devraient être des luttes étroitement liées.

«Un cadrage de justice climatique exige d'agir avec une approche systémique sur les moteurs structurels de la dévastation écologique et de la crise climatique. Cela pose un défi intéressant et fructueux pour le développement ultérieur du cadre des droits humains, en particulier lorsqu'il s'agit d'aborder la responsabilité historique et les transitions justes. Compte tenu de la multiplicité des espaces où la société civile doit discuter les causes structurelles de la dévastation écologique et de la crise climatique, les droits humains offrent un récit transversal et une vision du monde juste et équitable qui peut défendre la liberté, l'égalité, la dignité et une planète saine pour tous. » - **Sofia Monsalve, FIAN International, Allemagne**

Les membres ont déclaré qu'une approche de notre travail qui positionne la justice climatique et les droits humains comme étant inextricablement liés sera essentielle pour faire progresser le type de changement transformateur nécessaire pour faire face à la crise climatique de manière efficace. Ils ont aussi souligné que les mouvements sociaux et les communautés politiquement organisées doivent être au cœur de l'analyse et de l'action. Les mouvements eux-mêmes ont clairement dit : «Rien à notre sujet, sans nous».

[61] Mobilisation des ressources, Fonds vert pour le climat, https://www.greenclimate.fund/about/resource-mobilisation
[62] Mike Ives, Rich Nations Vowed Billions for Climate Change. Poor Countries are Waiting, NY Times, 9 septembre 2018.
[63] Amis de la Terre International, parts équitables.

IV . UNE TRANSITION JUSTE ET ÉQUITABLE DES COMBUSTIBLES FOSSILES VERS UNE ÉCONOMIE DES SOINS RÉGÉNÉRATIVE

« Nous devons plaider pour une transition juste qui rentre dans le détail des différentes implications de l'action climatique (adaptation et atténuation) et ses implications pour les droits humains, insister sur la transparence de l'action et la responsabilité pour leurs impacts environnementaux et sociaux. » **Maritza Florian, Dejusticia, Colombie**

Afin à la fois de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius en atteignant zéro émission d'ici 2030 et d'éviter des dommages irréparables aux personnes et à l'environnement, il y a un appel urgent de plusieurs membres pour une action collective rigoureuse pour assurer une transition rapide, équitable, écologiquement durable et juste loin des combustibles fossiles vers une économie de soins régénératrice et sans carbone, centrée sur les droits humains et le bien-être environnemental. Le terme « transitions justes », issu du mouvement syndical, a désormais des cadres différents et plus larges.

Dans sa forme originale, une transition juste se référait généralement à « garantir la justice pour les travailleurs déplacés par les changements de politique environnementale ou climatique ». Au fil du temps, cependant, un appel a été lancé pour une approche plus transformatrice des transitions justes, une approche qui s'attaque aux « injustices enchâssées dans le capitalisme néolibéral » [64].

> Nous exigerons une transition juste, équitable et inclusive des combustibles fossiles vers une agriculture durable et des énergies renouvelables qui autonomise les peuples autochtones, les travailleurs, les paysans, les bergers, les pêcheurs et les communautés, plutôt que de les priver de leurs droits. Nous rechercherons des mesures pour garantir que toutes les personnes, en particulier celles qui sont confrontées à la discrimination, aient accès à l'éducation climatique et aux ressources, à la formation, aux connaissances et aux emplois décents nécessaires pour une transition alimentée par les citoyens vers une société sans carbone et résiliente.
>
> **Déclaration du Sommet des peuples sur le climat, les droits et la survie humaine, 2019**

Plusieurs membres ont cité le cadre de la génération du mouvement: «Une transition juste nécessite de passer d'une économie industrielle capitaliste mondialisée à des économies participatives vibrantes et locales liées qui assurent le bien-être de tous. Il s'agit de passer de l'énergie sale à la démocratie énergétique, du financement des autoroutes à l'expansion des transports en commun, des incinérateurs et des décharges au zéro déchet, des systèmes alimentaires industriels à la souveraineté alimentaire, de la gentrification aux droits fonciers communautaires et du développement effréné à la restauration des écosystèmes. Les travailleurs et les communautés touchés les premiers et de pire manière doivent diriger la transition pour s'assurer qu'elle est juste. » [65] Sur la base du cadre de génération de mouvement, Just Associates (JASS) propose le diagramme ci-dessous :« Cela peut être développé en ce qui a du sens dans différents contextes, mais il contient des fils et des éléments qui pourraient lancer la discussion. » [66]

[64] APWLD, Une interprétation féministe des transitions justes et équitables dans le contexte du changement climatique, 2017.
[65] Movement Generation Just Transition Framework Resources, https://movementgeneration.org/movement-generation-just-transition-framework-resources/
[66] Zephanie Repollo, JASS, Réseau-DESC, Webinaire sur une transition juste vers une économie durable, équitable et juste, 31 octobre 2018, https://bit.ly/2VBrgZb.

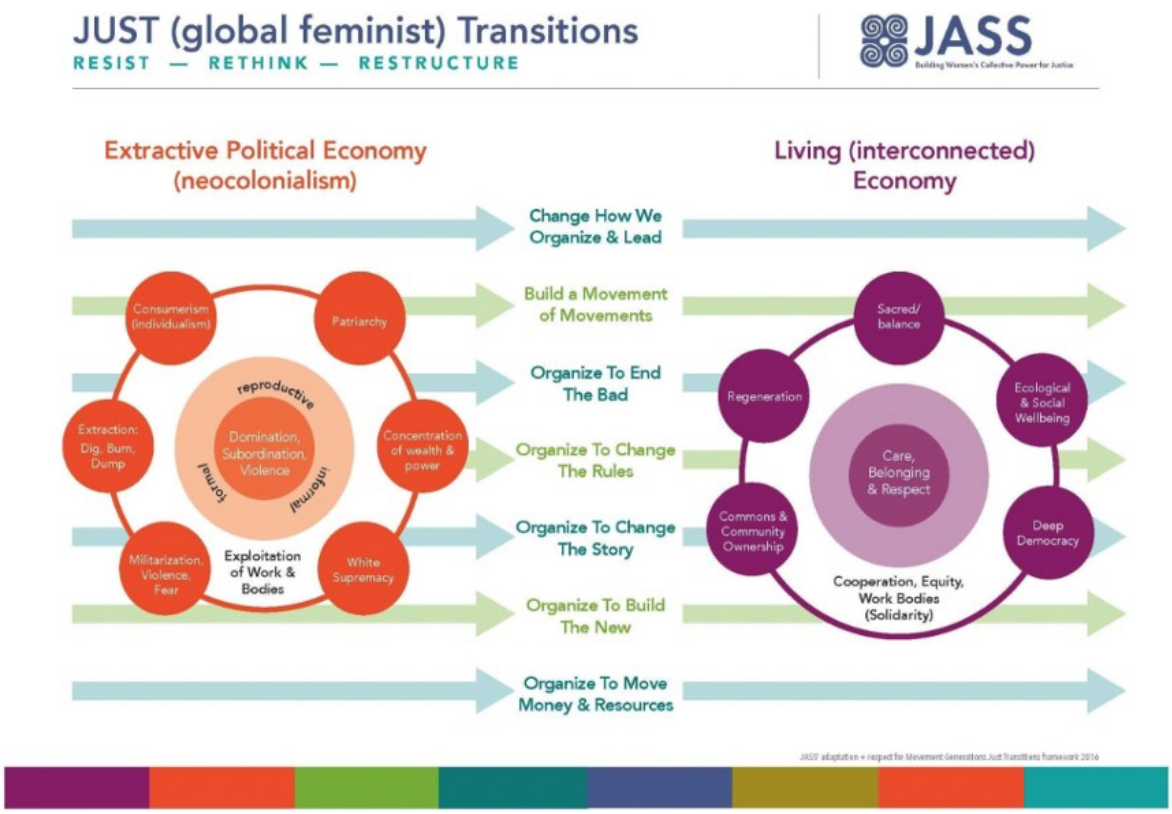

Selon APWLD, membre du Réseau-DESC, une « transition juste et équitable » représente «la transition exigée par des appels au changement de système, pas au changement climatique », une transition loin d'une économie basée sur la consommation, l'extraction et l'exploitation.
Une transition véritablement transformatrice nécessite des changements systémiques dans la gouvernance économique mondiale… La transition vers de nouvelles économies devrait également comporter des mouvements vers la démocratie énergétique et la restauration des biens publics, des services publics et de l'emploi dans le secteur public qui ont fait la preuve de leur capacité à faire progresser les droits humains des femmes et à protéger l'environnement. Une transition transformatrice doit remettre en question la primauté de l'argent en tant que valeur motrice dans l'organisation de notre économie et pourrait même permettre le passage du travail salarié aux coopératives de travailleurs et à d'autres formes d'économie sociale et solidaire. » [67]

D'autres membres ont mis en avant des éléments supplémentaires essentiels à un contexte de transition juste et équitable, notamment la nécessité, entre autres, de:

[67] Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (APWLD), Une interprétation féministe des transitions justes et équitables dans le contexte du changement climatique, 2017; Pour plus d'analyses sur les transitions justes des membres, regardez: Réseau-DESC, Webinaire sur une transition juste vers une économie durable, équitable et juste, 31 octobre 2018, https://bit.ly/2VBrgZb.

- Éliminer progressivement l'industrie des combustibles fossiles (et les industries connexes) – production et infrastructures – grâce à des mesures limitées dans le temps d'une manière conforme à une approche de justice climatique et de droits humains et se demander qui en assume les coûts (financiers et sociaux), ainsi que qui sont ceux et celles dont les besoins et les solutions sont priorisés [68]. Cela inclurait, par exemple, aucune nouvelle exploration et l'élimination progressive de la production existante. Cette élimination progressive signifierait également prendre en charge des structures de pouvoir enracinées pour démanteler l'infrastructure des entreprises de combustibles fossiles, en promouvant des alternatives transformatrices comme un nouvel accord vert mondial proposé.
- Assurer une transition juste et fondée sur les droits humains pour les travailleurs et les communautés dépendant d'une manière ou d'une autre des entreprises de combustibles fossiles ou des industries connexes, en tenant généralement compte des besoins des travailleurs et des communautés tant urbaines que rurales.
- Soutenir la transition vers des systèmes d'énergie renouvelable décentralisés, démarchandisés et respectueux des droits humains, accessibles à tous et appartenant au secteur public et aux communautés locales. En parallèle, réduire la demande énergétique globale et rejeter les technologies non testées ou celles dont nous savons qu'elles ont la capacité de créer des dommages, comme la géo-ingénierie.
- Soutenir la transition en veillant à ce que les gouvernements dotés de la capacité économique et de la responsabilité historique assument leur juste part des coûts.
- Réduire la consommation excessive dans le Nord global et les poches du Sud global, en particulier par les élites compte tenu de leur contribution démesurée à la crise climatique [69]. Comme l'a expliqué Prafulla Samantara de Lok Shakti Abhiyan, « [nous] devons également nous concentrer sur une consommation excessive qui accélère la crise climatique et est clairement liée au fonctionnement de notre système capitaliste. Comment présenter ce problème de consommation non pas comme un problème individuel, mais aussi comme un problème structurel impulsé par les forces du marché ? Nous devons influencer les gens. Nous devons aborder simultanément les problèmes de consommation et de production. À moins que nous ne puissions briser la dépendance des gens vis-à-vis du marché, il sera difficile de vaincre le marché. »
- Élever et mettre en œuvre des alternatives aux combustibles fossiles fondées sur les droits humains et menées par les populations, notamment les industries tributaires des combustibles fossiles, par exemple, l'agriculture industrialisée ainsi que l'agroécologie et la souveraineté alimentaire de premier plan.

Les membres ont également soulevé des questions fondamentales concernant le cadre de transition juste, notamment comme l'a soulevé Mela Chiponda, membre à titre individuel et écoféministe du Zimbabwe [70]: «Est-il possible d'avoir un cadre de transition juste mondial? Qui va expliquer comment nous y arriver ? Et comment y arriver ? Les transitions ne sont-elles pas simplement un autre concept eurocentrique ? Comment le concept est-il compris dans les différents contextes, cela veut-il dire la même chose ? Que signifie ce cadre pour les droits humains? »

[68] En ligne avec l'analyse des membres, une étude récemment publiée examine comment gérer équitablement les dimensions sociales d'une transition rapide loin de l'extraction de combustibles fossiles : Greg Muttitt & Sivan Kartha, Equity, climate justice and fossil fuel extraction: principles for a managed phase out, Climate Policy, 31 May 2020.

[69] Cette étude renforce l'analyse des membres sur cette question : Yannick Oswald, Anne Owen, & Julia Steinberger, Large inequality in international and intranational energy footprints between income groups and across consumption categories, Natural Energy, 5, pp. 231–239, 16 March 2020; Voir également, Oxfam, Extreme Carbon Inequality, 2 December 2015.

[70] Webinaire sur la transition juste vers une économie durable, équitable et juste, 31 octobre 2018, https://bit.ly/2VBrgZb

En termes d'alternatives, les membres ont proposé des changements transformateurs du système économique dominant, en donnant la priorité aux personnes et à la planète; redistribution de la richesse à l'intérieur et entre les pays, notamment les réparations; démocratie énergétique [71] ; souveraineté alimentaire [72], y compris des pratiques comme l'agroécologie; restauration écologique à grande échelle; et l'utilisation des connaissances traditionnelles pertinentes pour la prévention, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. La Charte commune pour la lutte collective du Réseau-DESC suggère que le fondement des alternatives est d'unir des luttes apparemment diverses confrontées à des conditions mondiales communes, notamment la crise climatique, avec le leadership de communautés et de mouvements résistants en s'appuyant sur leurs générations soins et durabilité de la nécessité.

A propos des alternatives

- Nous devons devenir plus concrets dans la manière dont nous parlons d'alternatives. Si nous critiquons un système, nous apportons de la crédibilité lorsque nous pouvons clairement et concrètement proposer des alternatives réalisables. Si nous voulons plaider avec autorité auprès des États, si nous voulons apporter des changements, c'est tout : la capacité de prendre notre vision, nos alternatives et les concrétiser. Sur un modèle de développement alternatif, nous devons faire pression et plaider pour un modèle qui cherche à remplacer fondamentalement la croissance néolibérale axée sur le marché qui dépend fortement de l'extractivisme, de la surconsommation et de l'érosion des protections sociales. **Kavita Naidu, APWLD, Thaïlande**

- Nous devons voir comment nous pouvons rendre visible une vision différente de ce qu'est la dignité humaine et des alternatives au capitalisme. Nous devons commencer à nous éloigner d'une manière d'être purement individualisée. Nous devons également nous pencher sur les pratiques agroécologiques des peuples afro-colombiens et autochtones et apprendre. Nous voulons encourager ces pratiques agricoles familiales qui régénèrent les forêts. **Renzo Alexander García Parra, Comité Ambiental en Defensa de la Vida, Colombie**

- Le modèle de développement au nom du progrès est construit sur la haute technologie et le système économique dominant du capitalisme. Tout cela est ensuite poursuivi via le gouvernement. À un autre niveau mais lié se trouvent la Banque mondiale et le FMI, sans lesquels ce type de développement n'est pas possible. Et ce type de développement contribue fortement à la crise climatique. Le mode de développement n'a pas été diversifié. De plus en plus, il se concentre sur le profit. Nous devons avoir une alternative aux modèles de développement. Nous avons également besoin d'investissements alternatifs. Comment amener ce changement ? C'est ce à quoi nous devons apporter notre pouvoir collectif. **Prafulla Samantara, Lok Shakti Abhiyan, Inde**

[71] APWLD, Reprendre le pouvoir pour la démocratie énergétique, 12 October 2015.
[72] Pour plus d'informations sur ce concept, voir, La Via Campesina, Food Sovereignty, 15 January 2003.

- En raison du changement climatique, la mer monte ou « surgit » et « dévore » les communautés. Cependant, dans la partie nord du Honduras, où nous sommes, il y a des plantes tropicales qui peuvent arrêter ces « éruptions » – cacao, vignes, etc. Nous sommes matrilocaux et éclairons nos luttes et notre voie à suivre. À Vallecito, nous avons 1200 hectares de terres et nous avons tellement de projets en rapport avec cette terre et pour faire progresser la souveraineté alimentaire, les droits des femmes, etc. Nous apprenons aux enfants à planter, sur le processus de production… sur la terre. **Aurelia Martina Arzu Rochez, OFRANEH, Honduras**
- Les connaissances et traditions autochtones peuvent faire partie de la solution ou des alternatives à envisager de manière large pour le changement climatique. Pour moi, la justice climatique consiste à suivre et à promouvoir les connaissances et les traditions autochtones. **Chandra Tripura, Chittagong Hill Tracts (CHT) Headman Network, Bangladesh**

Il est nécessaire d'examiner attentivement la manière de renforcer l'intégration des droits humains dans les discours et dans l'action liés à une transition juste et équitable. Si les droits humains doivent être respectés à tous les stades de toute transition, nous devons également œuvrer au renforcement des systèmes et des cadres des droits humains de manière plus générale. Cela inclut, par exemple, les droits à l'éducation, au logement, à la santé, à la sécurité alimentaire et au travail (notamment protéger les écoles, les hôpitaux et les routes à contre les catastrophes et fournir diverses options de moyens de subsistance, ainsi que des outils pour une agriculture résiliente au climat). C'est essentiel pour renforcer la résilience dans des sociétés qui peuvent déjà subir les effets de la crise climatique ou pourraient y être exposées à l'avenir, ainsi que pour respecter les droits économiques, sociaux et culturels fondamentaux des peuples.

Notamment, la pandémie COVID-19 a révélé et intensifié de graves injustices systémiques partout dans le monde et nous a montré comment nous ne sommes pas bien placés pour affronter une crise de cette ampleur, sans parler de crises multiples et aggravantes, sans restructuration systémique significative. C'est le moment des transformations systémiques nécessaires depuis longtemps, notamment une transition juste et équitable vers un avenir sans combustibles fossiles dans lequel les droits humains et environnementaux et la justice sociale sont une réalité pour tous.

V. CONCLUSION: VERS UNE ACTION COLLECTIVE

« La crise climatique est la plus grande menace à laquelle l'humanité est confrontée, affectant la jouissance de tous les droits humains, comme l'a reconnu le Haut-Commissaire aux droits de l'homme. La solution à cette crise passe par la modification de tous les systèmes à l'échelle mondiale, ce qui nécessite des actions complexes, systémiques et profondes. La crise climatique rassemble et met en lumière d'autres crises existantes, telles que les inégalités profondes, le colonialisme, le patriarcat, l'impunité, l'emprise des entreprises, la perte de biodiversité, la discrimination à tous les niveaux. Résoudre cette crise climatique en profondeur nécessite de réinventer le monde tel que nous le connaissons ; ce qui est une tâche historique qui nécessite également un effort gigantesque sans précédent de collaboration et de coordination. » **Astrid Puentes Riaño, AIDA, Mexique**

En conclusion, divers membres réfléchissent à la manière de garantir que notre vision et nos demandes se concrétisent. Les étapes essentielles et fondatrices consistent à intégrer les cadres des droits humains et de la justice climatique ; construire le pouvoir en renforçant et en reliant les mouvements populaires, et influencer la politique internationale tout en mettant au premier plan des solutions émergeant des communautés affectées et organisées, enracinées dans les connaissances traditionnelles et la science du climat, et fondées sur une analyse systémique des injustices existantes. En tant que clé de chacune de ces trois étapes, l'amélioration et l'approfondissement de notre coordination et, par conséquent, de notre impact, seront vitaux.

Un large éventail de membres a identifié les thèmes suivants qui se chevauchent comme des priorités à prendre en compte pour faire progresser l'action collective en faveur de la justice climatique: une transition juste et équitable avec un accent sur les alternatives; les terres et les océans (notamment la lutte contre l'accaparement des terres et des océans; la sécurisation des droits fonciers des communautés autochtones et locales; la lutte contre la les forteresses de conservation; et la remise en question des paradigmes particuliers d'économies vertes et bleues dévastant les communautés;); la responsabilité des entreprise avec un accent sur l'emprise des entreprises; perte et dommage; protéger les défenseurs des droits humains et environnementaux; veiller à ce que les politiques et actions liées au climat ne violent pas les droits humains; et le renforcement du cadre normatif sous-tendant le changement climatique et les droits humains. Parmi les autres thèmes soulevés au cours des consultations figurent : le droit humain à l'eau, les migrations liées au climat et la lutte contre la crise climatique dans les situations de conflit.

Afin de travailler sur ces questions, les membres ont identifié des outils tels que le plaidoyer, la campagne, le suivi et les litiges.

Face à toutes les crises croisées auxquelles nous sommes confrontés, les membres continuent d'explorer et de faire progresser des pratiques démocratiques horizontales et inclusives pour construire un nouveau monde, un monde où nous mettons les personnes et la planète au premier plan.

Annexe I : Sélection de réflexions sur les stratégies / actions pour réaliser la justice climatique et les droits humains

Sélection de réflexions des membres sur les stratégies / actions visant à réaliser la justice climatique et les droits humains

Sur la solidarité et l'apprentissage mutuel :

- Nous devons établir des relations, en apprendre davantage sur les luttes de chacun, construire et approfondir des alliances. **Aurelia Martina Arzu Rochez, OFRANEH, Honduras**
- Il y a tellement de chevauchements dans le travail sur le climat et les droits humains – nous ne devrions pas travailler en vase clos, mais nous rassembler. Il y a un aspect technique du travail climatique sur lequel il serait bon de se connecter. **Daniel Cerqueira, DPLF, Etats-Unis d'Amérique**

Sur l'éducation politique :

- Nous devons discuter d'éducation politique - les gens ont soif d'analyses plus approfondies. **Adam Barnes, Kairos Center for Religion, Rights and Social Justice, Etats-Unis d'Amérique**
- Il est important de participer à différents niveaux, notamment dans les espaces de plaidoyer politique… pour renforcer les capacités des nouveaux dirigeants au sein de nos mouvements. C'est maintenant notre force, car nous avons réussi à soutenir deux représentants forts du Comité Ambiental à prendre des positions gouvernementales où ils ont transformé et influencé les décisions à travers des débats en faveur de la vie et contre l'extraction et la violation des droits. Malheureusement, l'assassinat de dirigeants et d'activistes est une réalité et c'est pourquoi nous devons tous être prêts à assumer des responsabilités avec caractère et capacité. **Martha Sedeida Devia Grisales, Comité Ambiental en Defensa de la Vida, Colombie**
- Nous devons réfléchir aux problèmes d'inégalité dans tout type d'éducation politique que nous faisons autour de la crise climatique. **Prafulla Samantara, Lok Shakti Abhiyan, Inde**

Sur la manière d'influencer le récit :

- Nous devons construire des récits sur le changement climatique émanant des communautés, étant donné que les discussions sur le changement climatique sont généralement très techniques. Nous avons besoin de différents outils pour communiquer et s'engager. **(Consultation informelle, échange de femmes leaders de la base sur la terre, le logement et les ressources naturelles, Thaïlande, juillet 2019)**
- Nous devons créer une conscience collective et vivre avec un état d'esprit différent. Nous devons prendre plus sérieusement en charge les communications. Comment pouvons-nous diffuser et mieux faire connaitre qui nous sommes et ce que nous faisons ? **Renzo Alexander García Parra, Comité Ambiental en Defensa de la Vida, Colombie**

Sur le plaidoyer et les campagnes :

- Nous devons plaider et faire campagne pour la justice climatique. La justice climatique comprend une concentration sur les causes profondes du changement climatique et la réalisation des changements systémiques qui sont donc nécessaires pour éviter le fardeau disproportionné de la crise climatique sur les pauvres et les marginalisés. Une demande de démocratie participative dans le changement de ces systèmes qui nécessitent le démantèlement de la structure du pouvoir des entreprises des combustibles fossiles, et un engagement à des réparations et donc une répartition équitable de la richesse mondiale. **Muhammad Alishah, PFF, Pakistan**

- Nous devons défendre fermement le droit humain à un environnement sain. **Saro Legborsi Pyagbara, MOSOP, Nigeria**

- Nous avons besoin de preuves claires; un plaidoyer fondé sur des preuves est impératif. **Ravadee Prasertcharoensuk, Sustainable Development Forum, Thaïlande**

- Les gouvernements en Bolivie et dans le reste de l'Amérique latine élaborent des lois pour pouvoir monopoliser la production de certaines semences : produire une seule variété, produire une seule variété de quinoa, produire une seule variété de pommes de terre parce qu'elle a un marché, parce qu'elle s'adapte à différents climats et la récolte n'est pas perdue même avec les impacts du changement climatique. Mais nous perdons notre sagesse avec cela. Nous perdons des centaines de variétés de pommes de terre, des dizaines de variétés de quinoa qui ont différents types de propriétés nutritionnelles. Chaque graine a une propriété nutritionnelle différente qui fait aussi beaucoup pour le corps et une seule variété, par exemple, celle que nous mangeons actuellement produit du diabète car elle contient plus d'amidon, plus de sucre. Voilà donc ce que nous vivons : perte de connaissances, perte de semences, politiques publiques davantage basées sur les grands marchés et nous, les petits producteurs, nous sommes oubliés car ils nous obligent à partir et à aller dans les villes. Nous devons documenter pour comprendre la perte et quelles alternatives sont nécessaires à mesure que la crise climatique s'aggrave. Nous avons commencé à rechercher des variétés de semences, à documenter et à enregistrer les plantes et les animaux que nous possédons encore. Nous devons chercher d'autres semences car celles que nous avons utilisées ne produisent plus. Nous avons adopté des bio-indicateurs. Le suivi et la documentation des pertes seront importants pour nous tous et pour un plaidoyer efficace. **Toribia Lero Quipse, Coordinadora Andina de Organizaciones Indigenas, Bolivie**

- L'industrie extractive qui est à l'origine de la crise climatique décime également nos droits. L'une des découvertes au Nigeria par un rapport du PNUE sur les terres Ogoni (2006-2011) – sur les industries extractives – est que notre eau potable a été polluée plus de 900 fois que ce qui est acceptable. En tant qu'Ogoni, nous avons vécu des années de lutte intense. Nous devons passer à l'action – nous devons lancer des campagnes utilisant le cadre des droits humains. **Legborsi Saro Pyagbara, MOSOP, Nigeria**

- Nous devons construire le pouvoir - pensez en termes de mobilisation de masse, de manifestations de masse. **Misun Woo, APWLD, Thaïlande**

- Nous pouvons lancer une campagne de protection et de défense des DESC dans un contexte climatique. En mettant l'accent à la fois sur l'atténuation et l'adaptation. **Alfred Brownell, Green Advocates, Libéria**

- Nous aimerions proposer que la crise climatique ait diverses dimensions – locale, nationale, régionale, internationale – et nécessite donc une action mondiale, nationale et locale pour aborder toutes ces dimensions. Nous devons donc envisager une campagne mondiale comme un moyen de mobilisation de forces nationales et régionales. L'action doit être intensive, coordonnée, ciblée, massive, efficace, à la base et basée sur les mouvements. **Mohammad Ali Shah, PFF, Pakistan**

- Nous devons élever nos voix par le biais de campagnes. Nous devons envisager des campagnes contre l'emprise sur l'État par les entreprises, qui est responsable de l'augmentation exponentielle du réchauffement climatique, en bloquant entre autres les politiques et les lois dont nous avons besoin pour parvenir à la justice climatique et créer un environnement qui facilite l'approbation des projets d'extraction à grande échelle. Dans le même temps, nous devons identifier les violations majeures commises par les gouvernements nationaux par rapport à l'Accord de Paris et créer une campagne mondiale pour les responsabiliser. **Prafulla Samantara, Lok Shakti Abhiyan, Inde**

- Nous devons être plus belliqueux et plus directs en dénonçant les entreprises et les sociétés qui causent la destruction de l'environnement, qui violent les droits humains et nous privent de notre autonomie territoriale. Nous devons lutter pour que les droits de la paysannerie et des peuples autochtones soient respectés. Nous devons proposer d'autres alternatives au développement extractif qui correspondent à nos différentes perspectives, capacités et conditions territoriales. D'autre part, nous devons exiger une transition énergétique juste et participative. Nous devons renforcer les processus de souveraineté alimentaire à partir de la base de l'agriculture familiale, paysanne et communautaire qui permet à la planète de se refroidir, dans le but de garantir le droit universel à l'alimentation. Nous devons limiter le développement de projets miniers polluants dans les écosystèmes à haute biodiversité et l'offre de biens et services écosystémiques. Nous avons besoin d'une campagne mondiale qui ne se réduise pas à une seule action collective à un moment précis. **Martha Sedeida Devia Grisales, Comité Ambiental en Defensa de la Vida, Colombie**

- La pandémie mondiale de COVID-19 a également laissé sur son passage une énorme crise économique avec certains pays déjà confrontés à une récession. Pour la plupart des pays, en particulier dans le tiers monde, comme le Nigeria, les plans de relance économique post-COVID incluent l'intensification de l'exploitation des hydrocarbures et la concentration accrue sur l'agriculture. Les deux activités vont conduire à plus de déforestation et d'émission de plus de carbone dans l'atmosphère, affectant ainsi la campagne sur le changement climatique. Nous devons appeler à un juste relèvement guidé par les droits humains et le bien-être environnemental **Legborsi Saro Pyagbara, MOSOP, Nigeria**

Sur le leadership des mouvements sociaux et des communautés affectées :

- Il est important que nous mettions vraiment au premier plan dans la pratique les mouvements sociaux du Réseau, leur permettant de gérer les ressources et le processus de mise en œuvre. Nous devons nous rééduquer en tant que réseau, créer des espaces horizontaux et nous attaquer aux causes profondes. Nous devons toujours éviter les approches formalistes qui tendent à exclure les mouvements. Les mouvements sociaux seront essentiels pour faire avancer les alternatives. **Renzo Alexander García Parra, Comité Ambiental en Defensa de la Vida, Colombia**
- Les mouvements des populations locales sont les plus importants. D'après mon expérience, il est clair que pour réaliser notre vision, nous avons besoin du leadership des militants de la base. Dans tout ce que nous faisons, qu'il s'agisse de campagnes ou d'autres formes de plaidoyer ou d'action directe, nous devons nous connecter avec la base. **Prafulla Samantara, Lok Shakti Abhiyan, India**
- Nous devons nous concentrer sur les effets de la crise climatique. La crise climatique touche les plus marginalisés. Nous devons donc veiller à ce que les plus marginalisés aient une place à la table – non pas de manière symbolique, mais en tant qu'acteurs clés qui doivent être consultés sur les besoins et les solutions. **Alfred Brownell, Green Advocates, Liberia**